UNIVERSITÉ DE MONCTON

170^e séance du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 31 août 2001

de 8 h 30 à 14 h 38

Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES

<u>MEMBRES</u>		Julien Pelletier, étudiant	Moncton
Paul Albert, professeur	Edmundston	Thomas Richard, professeur	Moncton
Cynthia Baker, directrice	Moncton	Edgar Robichaud, doyen	Shippagan
Daniel Bélanger, professeur	Edmundston	Régina Robichaud, professeure	Moncton
Adrien Bérubé, doyen	Edmundston	Serge Rousselle, doyen	Moncton
André Blanchard, directeur général (intérim) de l'Éducation permanente (DGEP) U de M		MRéza Sadéghi, professeur Michel Savard, professeur	Moncton Shippagan
Charles Bourque, doyen	Moncton	Steven Therrien, étudiant	Edmundston
Paul-É. Bourque, directeur	Moncton	Jean-Paul Vanderlinden, professeur	Moncton
Liette Clément-Gallien, professeure	Shippagan	Truong Vo-Van, vice-recteur,	WONOTOTO
Gilles Cormier, doyen	Moncton	Enseignement et recherche (VREF	R) U de M
Patricia Cormier, professeure	Edmundston	Francis Weil, professeur	Moncton
Jacques-Paul Couturier, professeur	Edmundston		
Paul Curtis, professeur	Moncton	<u>INVITÉS ET INVITÉES</u>	
Yves Duguay, étudiant	Shippagan	Paul-Émile Benoit	Moncton
Yvon Fontaine, recteur	U de M	Armand Caron, vice-recteur,	
Yves Gagnon, doyen	Moncton	Campus de Shippagan (VRCS)	Shippagan
Jeanne d'Arc Gaudet, professeure	Moncton	Lucille Collette, vice-rectrice, Administration et ressources humaines	
Normand Gionet, doyen	Moncton		Edmundston
Paul Grell, professeur	Moncton	,	Edmundston
Kamel Khiari, professeur	Moncton		
Pierre Lafrance, bibliothécaire en che	f Moncton	Colette Landry Martin, secrétaire générale (SG)	U de M
Rodrigue Landry, doyen	Moncton	Suzanne LeBlanc, registraire	Moncton
Gaston LeBlanc, doyen	Moncton	Marie-Paule Martin, secrétaire	
Pierre Losier, étudiant	Moncton	d'assemblée	Moncton
Katherine Marcoccio, directrice	Moncton	Omer Robichaud, professeur à	Manatan
Isabelle McKee-Allain, doyenne	Moncton	la retraite	Moncton Moncton
Denise Merkle, professeure	Moncton	Gérard Snow, président d'assemblée Monc	
Chadia Moghrabi, professeure	Moncton		

ABSENCES MOTIVÉES: Lise Caron et Lita Villalon

ABSENCES: Neil Boucher et Tarik Choumani

1.	OUVERTURE				
2.	PRÉSIDENCE D'ASSEMBLÉE				
3.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION				
4.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE				
5.	CORRESPONDANCE				
6.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR				
7.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-010503				
8.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (SAC)				
	 8.1 (7.1) Processus suivi pour la sélection des candidatures au poste de vice-recteur ou de vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche	5			
9.	NOMINATIONS				
	9.1 Bureau de direction du Sénat	7 8 8			
10.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-010814				
11.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)				
	11.1 (9) Réforme de l'Éducation permanente	9			
12.	RAPPORTS ANNUELS	29			
	12.1 Rapport annuel du VRER	29			
13.	RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES DE PREMIER CYCLE	30			
	13.1 Changement de l'admission au programme coopératif en nutrition	30			
14.	MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS	32			
15.	COMPOSITION DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION				
16.	SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX CGV-010428 ET CGV-010616				
17.	AFFAIRES NOUVELLES	34			
	17.1 Statistiques sur les admissions	34			
18.	PROCHAINE RÉUNION				
19.	CLÔTURE	35			
	DOCUMENT A: Ordre du jour adopté DOCUMENT B: Nominations: Comités du Sénat DOCUMENT C: Procès-verbal CCJ-010814 DOCUMENT D: Rapports annuels (unités académiques) DOCUMENT E: Rapport annuel du VRER DOCUMENT F: Rapport du Comité des programmes de premier cycle DOCUMENT G: Modifications aux Statuts et règlements	36 A(1) B(1-10) C(1-65) D(1) E(1-4) F(1-15) G(1-27)			

2

^{*} Le Secrétariat général (SG) fait parvenir aux membres du Sénat les documents pertinents à l'ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat ou au Secrétariat général et ceux que les membres du

Sénat lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le SG sont placés en annexe du procès-verbal.

Nota bene :

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète et les rapports annuels à la bibliothèque de chacune des constituantes, au secrétariat des facultés et des écoles, et à la direction des Services pédagogiques. Il est possible de se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général. (Procès-verbal SAC-960607, page 5)
- 2) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 3) Le procès-verbal peut toujours être consulté sur le site Web à l'adresse suivante : http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/senat/senat.html

1. OUVERTURE

La réunion commence à 8 h 34.

Recteur : Je souhaiterais ouvrir cette 170^e séance du Sénat académique de l'Université de Moncton.

2. PRÉSIDENCE D'ASSEMBLÉE

Recteur : Comme vous le savez, à la dernière rencontre, on devait faire l'évaluation de la présidence d'assemblée, soumettre cette évaluation au Bureau de direction du Sénat, et arriver aujourd'hui avec une proposition pour la présidence d'assemblée pour l'année universitaire 2001-2002, soit à partir d'aujourd'hui jusqu'à juin prochain. Vous aviez rempli le questionnaire d'évaluation de la présidence de M. Snow suite à la dernière séance du Sénat académique. La compilation des résultats indique un niveau de satisfaction élevé. En effet, à la question à savoir si on souhaitait que M. Snow continue à assumer la fonction de président d'assemblée, il y avait 25 personnes qui ont répondu oui et aucune n'a répondu non; donc, à l'unanimité les membres souhaitaient voir M. Snow continuer à la présidence de l'assemblée. Le Bureau de direction du Sénat a pris connaissance des commentaires que vous avez formulés, qui étaient dans l'ensemble très positifs. Il y en avait peut-être un ou deux qui visaient une amélioration, entre autres, certaines personnes avaient de la difficulté de temps à autre à entendre le président d'assemblée et on suggérait d'essayer de corriger la situation. Ce matin, vous voyez que nous avons des micros en avant de la salle pour voir si effectivement ceci pourrait améliorer la qualité de la voix de la présidence d'assemblée. Nous avons approché M. Snow et il est disposé à continuer à présider les réunions du Sénat académique, si c'est le voeu du Sénat. Ma tâche ce matin est de demander une proposition sur la présidence du Sénat académique.

R: 01-SAC-010831

Paul Curtis, appuyé par Serge Rousselle, propose :

« Que **Gérard Snow** soit nommé président d'assemblée du Sénat académique pour un mandat d'un an (jusqu'au 30 juin 2002). »

Vote sur R01 unanime ADOPTÉE

Entrée du président d'assemblée, Gérard Snow.

Applaudissements.

Président d'assemblée : Merci. Cela me fait énormément plaisir et surtout le fait d'avoir un micro devant moi; j'espère que vous m'entendez tous. Mon rôle est simplement de présider les débats selon les procédures du Code Morin, sauf de petits aménagements. C'est une nouvelle année qui commence. L'an dernier j'ai eu votre pleine collaboration et je m'attends à la même chose cette année. Les personnes excusées sont Lise Caron et Lita Villalon.

Les nouveaux membres au Sénat sont : Adrien Bérubé, doyen des Études au Campus d'Edmundston; Paul-É. Bourque, directeur de l'École de psychologie; Jacques-Paul Couturier, professeur au Campus d'Edmundston; Normand Gionet, doyen de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires; Gaston LeBlanc, doyen de la Faculté d'administration; Isabelle McKee-Allain, qui était déjà avec nous mais qui nous revient sous un autre titre, doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales; et Jean-Paul Vanderlinden, professeur au Campus de Moncton. On doit fixer l'heure pour terminer la réunion. On m'a suggéré peut-être 16 h 30, est-ce qu'il y a des gens qui doivent quitter avant 16 h 30? Il faut le savoir si cela cause un problème. Il est fort possible que la réunion se termine avant 16 h 30, mais c'est une heure limite. On a décidé également que le président d'assemblée nommerait au début de chaque assemblée, des scrutatrices ou scrutateurs, donc je demanderais à Armand Caron et à Suzanne LeBlanc s'ils veulent bien accepter ce mandat. Merci beaucoup.

3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

5

4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon la secrétaire générale.

5. CORRESPONDANCE

Aucune.

6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1

Gaudet : Je me demandais si c'était dans l'ordre de suggérer d'ajouter au point 9 *Comité des grades honorifiques* parce que c'est mon dernier Sénat, je suis en année sabbatique et je dois quitter le pays.

R: 02-SAC-010831

Jeanne d'Arc Gaudet, appuyée par Edgar Robichaud, propose :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié. »

Vote sur R02 unanime ADOPTÉE

7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-010503

R: 03-SAC-010831

Serge Rousselle, appuyé par Isabelle McKee-Allain, propose :

« Que le procès-verbal SAC-010503 soit adopté. »

Vote sur R03 unanime ADOPTÉE

8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (SAC)

8.1 (7.1) Processus suivi pour la sélection des candidatures au poste de vice-recteur ou de vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche

R. Robichaud : Le comité *ad hoc* pour la révision de la politique de sélection des cadres s'est réuni à deux reprises depuis la dernière réunion du Sénat. Certaines démarches ont été entreprises, entre autres l'inventaire de ce qui se fait dans d'autres universités dans ce domaine. Les membres trouvent important dans ce dossier qu'il y ait consultation auprès de diverses instances; soit auprès des pairs, auprès de tous ceux qui ont fait partie des comités de sélection dans le passé, auprès des personnes qui ont posé leur candidature, auprès de divers autres groupes. Nous lançons l'invitation aux membres du Sénat académique de nous acheminer leurs points de vue et leurs commentaires. Notre prochaine rencontre aura lieu le 1^{er} octobre, nous pensons faire un premier rapport qui pourrait être acheminé au Conseil des gouverneurs de décembre. Les membres du comité sont : Armand Caron, Patricia Cormier, Serge Rousselle, Raphaël Moore et moi-même.

8.2 (7.4.2) Réunions par vidéoconférence

VRARH: Monsieur le président, lors de la dernière réunion du Sénat, le sénateur Weil avait demandé quel était le coût pour chacune des réunions du Sénat, c'est-à-dire en terme de voyage et de logement. J'ai fait le calcul du coût moyen des quatre dernières réunions et le coût est évalué approximativement à 5 000 \$ par réunion. Je ne tiens pas compte du temps de voyage de ces personnes.

8.2 (7.4.2) Réunions par vidéoconférence (suite)

Gaudet : Cela peut coûter combien pour la tenue d'une réunion par vidéoconférence?

VRARH : C'est difficile d'évaluer le coût. Actuellement, la difficulté que nous avons, c'est que nous n'avons pas les équipements adéquats pour tenir des réunions à distance. Si l'Université investissait entre 250 000 \$ et 400 000 \$ pour avoir des systèmes qui sont très efficaces, on diminuerait de façon importante les coûts. Je calcule qu'à ce moment-là on parlerait de 300 \$ à 400 \$ par journée, puisque tout ce que l'on aurait à débourser serait le coût des lignes.

Président d'assemblée : Si c'était loué au lieu d'acheter.

VRARH: On n'a pas considéré la location, mais cela serait assez dispendieux lorsque l'on considère le temps, la location de l'équipement, les techniciens qui doivent venir de NBTel, c'est avec eux que l'on fait affaire actuellement. On ne peut pas dépendre de quelqu'un d'externe à ce moment-ci.

8.3 (11) Groupe de travail sur l'Éducation permanente

Grell: Dans les *Affaires découlant du procès-verbal*, page 18, rubrique 11, c'est un point concernant le rapport du Groupe de travail sur l'Éducation permanente.

Président d'assemblée : C'est un point qui revient à l'ordre du jour. C'est pour cela que nous ne l'avons pas vu à ce stade-là. Est-ce que cela va?

Grell : Je pense qu'il s'agit d'un autre point, étant donné que je voudrais aborder ce point dans le contexte des *Affaires découlant du procès-verbal* de notre dernière réunion du Sénat. Souvenez-vous, nous avons eu un comité plénier d'un quart d'heure, mais qui a duré à peu près 45 minutes, douze intervenants sénateurs et sénatrices ont fait des commentaires et des analyses qui étaient assez fondamentales. À la suite de toutes ces interventions, il était entendu, me semble-t-il, qu'on allait tenir compte de ces commentaires et nous amener au Sénat un rapport modifié. Ceci nous a été dit par M. Vo-Van, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, dans son intervention de clôture au comité plénier. Ma question c'est pourquoi nous ne recevons pas aujourd'hui un rapport modifié sur lesquels nous pourrions effectivement continuer notre étude?

VRER: Puisqu'il y a un suivi dans les *Affaires découlant du Comité conjoint de la planification*, je préfère répondre aux préoccupations de M. Grell à ce moment-là.

Grell: Je ne suis pas satisfait de la réponse parce qu'en effet lorsque ce rapport nous a été présenté pour étude à la dernière réunion du Sénat, il ne nous a pas été dit que ce rapport allait également être déposé au Comité conjoint de la planification. Ce qui ne nous a pas été dit aussi, c'est que nous n'aurions pas l'autonomie de pouvoir discuter de ce rapport dans le cadre de nos fonctions au Sénat. Nous sommes devant deux situations complètement différentes, nous sommes devant une attente qui était normale. Nous avons commencé une étude au Sénat et on nous a promis que nous pourrions continuer cette étude au Sénat. Nous avons aujourd'hui dans les Affaires découlant du procès-verbal d'un Comité conjoint de la planification une décision qui est déjà prise par ce Comité et on nous demande, en quelque sorte, de l'entériner. Nous sommes donc devant deux choses différentes. Je pense qu'il est tout à fait normal M. le président, que nous puissions continuer l'étude de ce dossier dans le cadre des Affaires découlant du procès-verbal de la réunion précédente.

Président d'assemblée : Je vais trancher. Nous allons attendre au point 11 et M. Vo-Van aura la chance de faire ses remarques. Vous pourrez ramener votre objection quant à la procédure à suivre sur le document. Il me semble que cela ne change rien que l'on discute maintenant ou que l'on discute à ce point-là. Il est prévu à l'ordre du jour.

9. NOMINATIONS

Voir le Document B, p. 1-10

9.1 Bureau de direction du Sénat

R: 04-SAC-010831

Mises en candidature

Serge Rousselle Proposé par Yves Gagnon

(Celui-ci refuse)

Isabelle McKee-Allain Proposée par Adrien Bérubé

Isabelle McKee-Allain est élue par acclamation au Bureau de direction du Sénat.

9.2 Comité d'appel du Sénat

<u>Doyen</u>

R: 05-SAC-010831

Mise en candidature

Charles Bourque Proposé par Yves Gagnon

Charles Bourque est élu par acclamation au Comité d'appel du Sénat.

Étudiantes ou étudiants substituts

R: 06-SAC-010831

Mises en candidature

Pierre Losier Proposé par Steven Therrien Yves Duguay Proposé par Julien Pelletier

Grell: On n'a pas compris quel est le poste en nomination.

SG: Les Statuts et règlements prévoient dans la composition du Comité d'appel du Sénat deux étudiantes ou étudiants. Lorsque l'on a fait les élections des étudiantes et étudiants comme membres du Comité d'appel du Sénat, on n'a pas réalisé que les étudiants qui avaient été nommés étaient les mêmes que ceux nommés au Comité d'attestation d'études du Sénat. Si jamais il arrivait qu'une étudiante ou un étudiant devait faire appel de la décision du Comité d'attestation d'études au Comité d'appel, les étudiants se sont déjà prononcés sur le dossier et ils ne pourraient pas se prononcer une deuxième fois. Alors c'est pour cette raison que l'on a demandé immédiatement que l'on puisse nommer des substituts.

Pierre Losier et Yves Duguay sont élus par acclamation au Comité d'appel du Sénat.

9.3 Comité d'attestation d'études

R: 07-SAC-010831

Mise en candidature

Jean-Paul Vanderlinden Proposé par Denise Merkle

Jean-Paul Vanderlinden est élu par acclamation au Comité d'attestation d'études.

9.4 Comité des programmes de premier cycle

R: 08-SAC-010831

Mise en candidature

Denise Merkle Proposé par Francis Weil

Denise Merkle est élue par acclamation au Comité des programmes de premier cycle.

9.5 Conseil de la langue française

E. Robichaud : Je voudrais mentionner qu'on n'a pas eu l'occasion de demander si M^{me} Beaulieu serait intéressée d'être reconduite au Conseil de la langue française. Je me pose la question à savoir si le Sénat serait prêt à accepter qu'elle demeure en poste jusqu'au prochain Sénat pour que je puisse faire les démarches afin de voir si elle veut demeurer là à plus long terme. Sinon, je pourrais trouver quelqu'un d'autre qui serait prêt à remplacer M^{me} Beaulieu.

Président d'assemblée : Je vais demander à la secrétaire générale si cela cause un problème.

SG : Je ne pense pas que cela cause un problème parce qu'elle n'est pas membre du Sénat.

Recteur : M. le président, peut-être que formellement il faudrait avoir une proposition de la nommer. Si elle accepte, son mandat serait confirmé. Si elle n'accepte pas, elle pourra démissionner. Techniquement son mandat est venu à échéance.

R: 09-SAC-010831

Mise en candidature

Louise Beaulieu Proposé par Edgar Robichaud

Louise Beaulieu est élue par acclamation au Conseil de la langue française à condition qu'elle accepte la responsabilité de la promotion de la langue française au Campus de Shippagan.

9.6 Conseil de l'Éducation permanente

R: 10-SAC-010831

Mises en candidature

Rodrigue Landry Proposé par Jeanne d'Arc Gaudet

Normand Gionet Proposé par Yves Gagnon

Scrutateur et scrutatrice : Armand Caron et Suzanne LeBlanc

Rodrigue Landry est élu au Conseil de l'Éducation permanente.

9.7 Comité de sélection des grades honorifiques

R: 11-SAC-010831

Mises en candidature

Thomas Richard Proposé par Régina Robichaud

Serge Rousselle Proposé par Charles Bourque

(Celui-ci refuse)

9.7 <u>Comité de sélection des grades honorifiques</u> (suite)

R: 11-SAC-010831 (suite)

Yves Gagnon

Proposé par Adrien Bérubé

Thomas Richard et **Yves Gagnon** sont élus par acclamation au Comité de sélection des grades honorifiques.

R: 12-SAC-010831

Serge Rousselle, appuyé par Yves Gagnon, propose :

« Que les bulletins de vote soient détruits. »

Vote sur R12 unanime ADOPTÉE

10. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-010814

Voir le Document C, p. 1-65

R: 13-SAC-010831

Edgar Robichaud, appuyé par M.-Réza Sadéghi, propose :

« Que le Sénat reçoive le procès-verbal CCJ-010814. »

Vote sur R13 unanime ADOPTÉE

11. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)

11.1 (9) Réforme de l'Éducation permanente

VRER: Aujourd'hui, comme suite à la recommandation du Comité conjoint de la planification, j'aimerais présenter au Sénat les principales idées qui sous-tendent une démarche de réforme de l'Éducation permanente en vue d'une meilleure utilisation des ressources existantes dans le but de promouvoir et développer ce secteur clé de l'Université.

D'abord, les éléments de contexte. Comme vous le savez, plusieurs exercices de réflexion dans le passé, soit, entre autres, les groupes de réflexion, les rapports de restructuration et les interactions avec le milieu, nous ont amené à identifier l'Éducation permanente comme étant un secteur devant être développé davantage en vue de bien servir les besoins de formation de la société. En effet, dans une société de plus en plus axée vers l'économie du savoir, plusieurs études ont démontré l'importance toujours grandissante d'une formation continue de qualité pouvant être disponible à plusieurs couches de la population qui ont des exigences variées, tant en terme d'accès temporel ou physique à la formation qu'en terme de spécificité de domaines d'apprentissage. Les contacts que nous avons établis avec le milieu confirment ces besoins qui, de plus en plus, revêtent un caractère d'urgence.

Sur le plan national, plusieurs institutions se sont déjà positionnées pour relever ce défi important de la formation continue. Dans le monde francophone, on peut en particulier citer le cas de l'Université Laval et celui de l'Université Sherbrooke. Dans sa planification stratégique, l'Université Laval considère qu'il est impératif qu'elle accroisse de façon substantielle ses activités de formation continue vu les demandes grandissantes de la société. L'Université de Sherbrooke, de son côté, a établi des centres de formation en région, travaillant étroitement avec le milieu, approche qui a été caractérisée par plusieurs comme avant-gardiste et pouvant servir de modèle pour les universités de demain. L'avènement des technologies d'information et de communication ajoute une dimension importante, voire même incontournable, au défi de la formation continue et rend celle-ci de plus en plus accessible. Une étude de marché d'envergure menée en 1999 par le *Council for Higher Education* aux États-Unis a constaté la part grandissante de la formation continue à l'aide de l'Internet et la participation de nombreuses universités à cette forme

11.1 (9) Réforme de l'Éducation permanente (suite)

de formation. Au pays, le Comité consultatif pour l'apprentissage en ligne présidé par David

Johnston, président de Waterloo University, vient de remettre son rapport en février 2001, exhortant un plan d'action rapide des universités canadiennes pour répondre aux besoins pressants de la population. En particulier, le Comité s'inquiète que l'inaction pourrait fort bien diriger nos étudiants vers des sources non canadiennes, moins bien adaptées à nos intérêts locaux, régionaux ou nationaux. Chez nous, dans le contexte acadien et francophone, nous n'échappons non plus à cette conjoncture. Le risque de perdre contact avec notre population est bien réel, surtout lorsque plusieurs institutions, tant francophones qu'anglophones, sont déjà à nos portes.

Ces quelques éléments de contexte, en plus du fait que l'Éducation permanente de l'Université de Moncton n'est pas jusqu'ici bien équipée pour effectuer son travail, nous incitent à agir rapidement. Ainsi, un Comité de travail sur l'Éducation permanente a été mis sur pied en août 2000 par le Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche afin de faire une réflexion poussée sur l'état actuel de ce secteur, d'examiner les divers modèles de formation continue et d'arriver à des recommandations dans le but de moderniser et de vitaliser ce secteur clé de notre institution. Il a été présidé de façon habile et efficace par le professeur Nassir El-Jabi et a eu d'autres membres provenant de l'intérieur de l'Université aussi bien que du milieu. Grâce à son dévouement et un travail acharné et bien documenté, le Comité de travail est arrivé à remettre son rapport dans les délais prescrits, avec des recommandations qui ont découlé de longues heures de cueillette de données, de discussions, de consultations et d'études. Que les membres du Comité reçoivent ici l'expression de notre gratitude!

Le rapport du Comité comprend dix-huit recommandations formant un tout cohérent nous présentant une piste fort intéressante pour une Éducation permanente unifiée par rapport aux trois campus, plus autonome par rapport aux facultés, tout en gardant des liens étroits avec ces unités, et plus outillée pour répondre aux besoins de formation de la population.

Ce rapport a été diffusé pour consultation auprès de la communauté universitaire le 12 avril dernier, avec une période officielle de consultation s'étalant sur deux mois et demi. Il a été aussi déposé au Sénat académique du 3 mai pour une première réaction. Depuis sa diffusion, nous avons reçu des commentaires et suggestions lors de rencontres avec des groupes et des individus. L'ABPPUM nous a fait parvenir des commentaires écrits qui faisaient partie du mémoire du syndicat présenté au Groupe de travail sur les orientations futures de l'Université. En particulier, nous soulignons les discussions soulevées par les facultés les plus engagées dans l'Éducation permanente et les employés de ce service même.

De manière générale, malgré certaines différences d'opinion, plusieurs sont d'avis qu'une réforme s'avère nécessaire afin de revitaliser le secteur de l'Éducation permanente (ÉP) et de lui accorder l'importance qui lui est due. Nous sommes à cet égard tout à fait d'accord avec la recommandation 1 du rapport qui dit que l'ÉP doit être une priorité de l'institution et qu'elle doit être reconnue comme le « fer de lance » du développement de l'Université. Les enjeux sont grands, considérant les besoins grandissants de formation de la population soidisant adulte et les tendances démographiques à la baisse chez les Acadiens et francophones. Même si plusieurs universités francophones du pays, comme je l'ai mentionné plus tôt, sont déjà actives sur notre propre terrain, il est encore temps pour nous de nous repositionner de façon à pouvoir répondre aux attentes de la population. Si nous n'agissons pas assez vite pour effectuer les changements nécessaires, plusieurs individus, organisations gouvernementales ou autres, et compagnies de la région se tourneront vers les universités québécoises et ontariennes pour leur formation via l'éducation à distance.

Sans vouloir passer point par point les recommandations du rapport, car je présume que vous avez eu le temps de l'examiner, j'aimerais souligner les points saillants suivants. Pour la première fois dans l'histoire de notre Université à trois constituantes, une approche réseau dans sa plénitude sera possible, mettant ensemble nos forces au lieu de perpétuer la concurrence entre les campus. La proposition d'une direction unique de l'ÉP vise à éliminer le manque structurel de coordination, de concertation et d'unité vécu par les trois services actuels de l'ÉP. Elle concrétise le souhait tant exprimé dans le passé par plusieurs que les trois campus doivent s'unifier sur plusieurs fronts afin d'éviter les dédoublements et la dispersion des ressources. À cet égard, j'aimerais féliciter les membres du Comité de travail d'avoir eu le courage d'aborder ce problème épineux et de proposer une solution qui

11.1 (9) Réforme de l'Éducation permanente (suite)

fait preuve de vision et de sagesse. Par ailleurs, le « guichet unique » proposé enlèvera les longs délais et les démarches souvent frustrantes et peu productives des intéressés avec

plusieurs intervenants différents. L'approche client nous permettra d'être mieux à l'écoute des besoins et exigences de la population, sans pour autant perdre de vue la rigueur dans la formation donnée, une condition nécessaire pour assurer un développement soutenable de l'ÉP. En effet, comme nous l'avons souligné au Comité conjoint de la planification, une formation de piètre qualité ne peut que nuire à la réputation de l'Université et nous nous devons de mettre tous les moyens à notre disposition pour assurer la qualité de la formation dispensée, tant dans les programmes crédités que non crédités. Avec l'approche préconisée, nous ne visons nullement la satisfaction à tout prix des individus selon leur désir d'obtenir un diplôme ou une certification donnée, mais bien une satisfaction basée sur l'atteinte des objectifs de formation. C'est d'ailleurs ce que répètent maintes fois les organisations et entreprises sollicitant des programmes de formation.

Afin d'assurer le contrôle de qualité requis, un Conseil académique de l'ÉP est proposé par le rapport (recommandation 4). Ce Comité sera composé de membres provenant des unités académiques des trois campus qui sont les plus engagées dans les activités de formation continue. La participation à ce Conseil dépendra du niveau d'activité des unités, et des mécanismes de dégrèvement pourront être instaurés pour faciliter le travail des membres. À ce moment-ci, on peut déjà prévoir la participation des représentants des secteurs d'administration, d'éducation, de science infirmière, des arts et des sciences sociales. C'est donc en majorité des professeurs et professeures qui assurent le fonctionnement académique de l'ÉP et le contrôle de la qualité des cours et des programmes. Ceux-ci représentent leur faculté et en assure le lien avec l'ÉP. Ce sont eux qui mettraient aussi sur pied des modalités d'évaluation des chargés de cours affectés à l'ÉP.

Le rapport du Comité de travail sur l'ÉP recommande aussi que ledit Conseil académique se charge de proposer des cours et des programmes crédités au Comité des programmes, pour une éventuelle adoption au Sénat. Cette façon de procéder permettrait au Conseil d'avoir une vision d'ensemble et stratégique, et de veiller à l'uniformité des standards de qualité et d'application à tous les cours et programmes de l'Université. Afin de tenir compte des points de vue des facultés, comme discuté au Comité conjoint de la planification lors de la présentation du rapport sur l'ÉP, nous croyons que dans le cas des programmes crédités d'une discipline relevant d'une faculté quelconque, toute proposition au Comité des programmes doit être faite avec l'avis circonstancié de la faculté en question, d'où la précision apportée lors de l'adoption du rapport sur l'ÉP par le Comité conjoint de la planification. Une telle démarche valorise l'input des facultés et contribue au processus de contrôle de qualité.

D'autre part, les consultations effectuées laissent voir qu'il n'y aurait pas d'objection à ce que des cours ou des programmes crédités de nature pluridisciplinaire, ou provenant de plusieurs facultés, soient du ressort du Conseil académique proposé.

Par rapport à la partie de la recommandation 4 touchant l'embauche des chargés de cours, le Comité de travail sur l'Éducation permanente croit que le Conseil académique devrait être capable d'assumer ce rôle pour pouvoir réagir à temps aux différentes situations et éviter ainsi des délais souvent néfastes. Il s'agit alors de se donner des modalités de travail et des critères pour s'assurer de la qualité du corps enseignant.

Quant aux cours non-crédités, la situation actuelle pourrait continuer, c'est-à-dire que l'Éducation permanente pourrait jouir de l'autonomie nécessaire pour offrir des cours non-crédités (recommandation 5) et qu'une telle perspective serait bien acceptée par la communauté universitaire.

Un point, qui n'a pas été élaboré dans le rapport et qui a fait l'objet de plusieurs discussions avec des intervenants (principalement des facultés s'engageant actuellement de façon importante dans l'ÉP), concerne la gestion des dossiers étudiants dans des programmes réguliers se donnant à l'ÉP. Ce point est relié d'une part, aux compétences d'étude de dossier, et d'autre part, à la disponibilité des ressources pour effectuer un tel travail. Afin de tenir compte de ce point de vue, une autre précision a été apportée lors de l'adoption du rapport sur l'ÉP par le Comité conjoint de la planification et elle fait état d'un transfert de la gestion des dossiers aux facultés concernées lorsqu'il s'agit de programmes réguliers

11.1 **(9) Réforme de l'Éducation permanente** (suite)

donnés à l'ÉP. Il s'agit alors, dans le système de péréquation financière proposé (recommandation 10), de s'assurer d'une répartition équitable des coûts et des profits entre les campus et entre les facultés impliquées. Les unités les plus actives dans la formation continue devront recevoir le plus de ressources pour effectuer leurs travaux et impliquer

davantage leur personnel enseignant régulier dans l'ÉP, tout en maintenant la qualité requise dans les programmes à temps complet.

Le dernier point saillant que je voudrais citer concerne les coûts associés à la réforme de l'ÉP. Selon le Comité de travail sur l'ÉP, le nombre de postes dans la nouvelle ÉP pourrait, dans un premier temps, rester le même que celui existant, avec la différence que le directeur général ou la directrice générale de l'ÉP assumera un poste à plein temps pour pouvoir s'acquitter adéquatement des tâches importantes qui lui sont confiées. Il y aura cependant une redistribution ou une re-définition des tâches et des fonctions des employés afin de promouvoir les nouveaux concepts avancés. En particulier, le rôle des adjoints ou adjointes au développement académique et professionnel sera très important, car il permettrait à l'Université de faire un maillage avec les milieux externes et de travailler de manière proactive avec le milieu. Des travaux intensifs s'effectueront avec la nouvelle directrice ou le nouveau directeur afin de déterminer plus précisément les besoins et les modalités d'application de la réforme préconisée. Précisons enfin que ce nouveau service fonctionnera toujours avec une enveloppe financière donnée et que le principe d'autofinancement reste une balise importante à respecter.

Voilà, Monsieur le président, l'essentiel de mon intervention. J'espère que j'ai apporté les clarifications nécessaires suite aux discussions menées avec différents intéressés. À mon avis, il est urgent d'agir sur ce dossier d'importance cruciale qui a été l'objet de maintes discussions dans les années passées. La recommandation d'adoption du rapport sur l'Éducation permanente du Comité conjoint de la planification est incluse dans son dernier procès-verbal et, conformément à cette recommandation, je formulerai ma proposition comme suit :

R: 14-SAC-010831

Truong Vo-Van, appuyé par André Blanchard, propose :

« Que le Sénat académique adopte les recommandations du Rapport du Comité de travail sur l'Éducation permanente avec les précisions apportées par le VRER telles que présentées au document B du CCJ-010814 ».

Marcoccio: Premièrement, je veux savoir si le conseil a été aboli et remplacé par le conseil académique et le conseil d'administration. Je crois comprendre que la réponse est oui. En ce qui concerne les étudiantes et étudiants, où seront-ils comptabilisés, dans l'unité académique ou à l'Éducation permanente? Deuxième chose, par rapport aux programmes réguliers menant au baccalauréat, est-ce que le conseil académique a un droit de regard? Dans cette nouvelle structure, quel sera le cheminement pour l'étude d'un programme lorsqu'il y aura des propositions de modifications ou d'évaluation?

VRER: La première question, je pense que je l'ai répondue. La deuxième, concernant la comptabilisation des étudiants dans le programme, je crois que cette question devra être mieux définie. Dans le cas des facultés qui participent aux programmes de l'Éducation permanente, les étudiants seront comptabilisés dans ces unités en terme d'étudiants équivalents à temps complet. Ce qui est intéressant c'est que plus les facultés participent à l'Éducation permanente, plus elles vont recevoir des ressources. Ce que l'on veut faire c'est de mieux répartir les ressources pour que les facultés participent davantage à l'Éducation permanente. C'est justement dans cet esprit que la proposition a été faite. En ce qui concerne le cheminement des programmes réguliers, par exemple, le contrôle du programme tel qu'il est, est affecté aux facultés en question.

Marcoccio: Si par exemple, on propose un programme régulier, c'est quoi la trajectoire d'évaluation du programme, à partir de l'unité concernée, cela va où maintenant? Est-ce que le côté académique est impliqué dans la nouvelle structure et si oui à quel moment? Il y a déjà une trajectoire d'évaluation de programmes et ce que je cherche à savoir c'est comment cela va modifier le processus.

11.1 **(9) Réforme de l'Éducation permanente** (suite)

VRER: En ce qui concerne les programmes réguliers, on a tenu compte des commentaires qui ont été formulés et on a aussi dit que l'on va transférer les dossiers des étudiants pour la gestion à ces unités. Ce serait ces unités qui suivraient le cheminement des étudiants dans le programme offert par l'Éducation permanente.

Marcoccio: À l'heure actuelle, c'est l'unité qui propose et examine le programme au niveau du conseil facultaire et selon la trajectoire actuelle, cela monte à différents paliers. Je veux savoir si cela va modifier le processus pour l'étude des programmes.

VRER: Cela ne modifie pas les contenus, parce que le contenu c'est l'unité académique qui s'en occupe. Ce qui est modifié c'est surtout le cheminement.

Marcoccio : Je comprends en ce qui concerne le contenu; ce qui n'est pas clair c'est le processus qui sera suivi.

VRER: Le programme régulier aura le contenu déjà établi, par exemple, si l'on prend le cas du M.B.A., on a déjà un contenu qui est défini pour le programme régulier. Si le cours est offert à l'Éducation permanente il s'agit d'avoir un horaire qui est différent pour accommoder le cheminement de l'étudiante ou l'étudiant à temps partiel ce qui est quand même une procédure différente de celle des étudiantes et étudiants réguliers.

Recteur: Je crois avoir saisi une partie de la question de M^{me} Marcoccio; je pense qu'il y a deux volets. Il y a le volet du programme qui existe déjà, c'est-à-dire, un programme régulier qu'une personne choisit de s'y inscrire à temps partiel plutôt qu'à temps plein. À ce moment-là, dans le passé ces étudiantes et étudiants s'inscrivaient auprès de l'Éducation permanente et il y avait un chevauchement de l'Éducation permanente et la faculté d'origine du programme. La proposition telle qu'elle est soumise aujourd'hui avec les précisions qui ont été amenées suite à la discussion du Comité conjoint de la planification, c'est que dorénavant comme il s'agit d'étudiantes et étudiants qui étudient à temps partiel mais dans un programme régulier appartenant à une faculté quelconque, ces personnes devraient être sous l'égide de la faculté en question. Qu'on étudie deux cours par semestre au M.B.A. par exemple plutôt que cinq, c'est une étudiante ou un étudiant inscrit au M.B.A. et les compétences requises autour du cheminement de la personne dans ce programme sont à la Faculté d'administration. En ce qui concerne la création de programme, je pense qu'il peut y avoir deux types de programmes. Évidemment, quand ce sont des programmes réguliers cela ne change rien, ce sont toujours les facultés qui vont amorcer le processus d'établir un programme régulier à l'Université de Moncton. Quand il s'agirait d'un programme qui est spécifiquement pour l'Éducation permanente, à ce moment-là, le cheminement dans les instances de l'Université pour l'approbation des programmes, le document mentionne que le conseil académique de l'Éducation permanente pourra amener des propositions aux comités des programmes de l'Université, soit du premier cycle ou des cycles supérieurs. Quand il s'agit d'un programme de l'Éducation permanente mais qui a un contenu qui relève de disciplines d'une seule faculté, à ce moment-là le conseil académique devrait donner un avis circonstancié à la faculté en question pour qu'il puisse être acheminé au Comité des programmes. S'il s'agit d'un programme, d'un certificat X où on a deux cours d'une faculté, trois cours d'un autre et que ce sont des cours déjà existants, mais qui représentent un regroupement différent de formation, à ce moment-là si c'est un programme destiné à l'Éducation permanente, le conseil académique pourrait amener cela directement au Comité de programmes en question.

Marcoccio: Mais si c'est un programme offert à la fois à temps complet et à temps partiel, est-ce que cela va aller au conseil de l'Éducation permanente?

VRER: Dans le cas d'un programme nouvellement proposé et qui relève de cette faculté, nous prévoyons que c'est toujours le conseil académique de l'Éducation permanente qui va l'acheminer au Comité des programmes mais avec l'avis circonstancié de la faculté en question.

Gaudet : Il me semble que tout ceci est prématuré. On a demandé au Groupe de travail sur les orientations futures de l'Université de Moncton de se pencher sur toute la question de l'Éducation permanente et on est en train de proposer des modifications en profondeur. Je me demande ce que l'on va faire si aujourd'hui l'on accepte les recommandations qui

11.1 (9) Réforme de l'Éducation permanente (suite)

sont devant nous, et le Groupe de travail qui doit déposer son rapport à la mi-novembre arrive avec des recommandations en profondeur en ce qui concerne l'Éducation permanente et qui sont différentes de ce qui est proposé. Il y a une question d'arrimage et je me demande si aujourd'hui c'est le moment propice vraiment pour étudier ces recommandations. Je ne suis pas en désaccord. Il y a des améliorations qui ont été apportées depuis la dernière réunion quoique j'ai des commentaires sur certaines choses mais j'aimerais que quelqu'un réponde à cette question.

VRER: Je comprends les préoccupations concernant la réflexion que le Groupe de travail sur les orientations futures de l'Université de Moncton est en train de faire, mais nous prévoyons un dépôt du rapport du Groupe de travail à la fin de cette session. Une fois que le dépôt sera fait, il va falloir pousser la question un peu plus loin avec les recommandations du rapport. Le rapport ne sera pas quelque chose qui va dicter le fonctionnement de l'Université, donc on a quand même des discussions à faire, des débats à faire puis cela risque de nous amener à une autre année. Il y a toujours une certaine période de temps qui va s'écouler avant que les recommandations soient mises en place. Il y a des choses à court et à long terme qui doivent être continuées. L'Éducation permanente est une unité à part entière qui a une certaine orientation pour l'exécution de ses tâches. On a parlé depuis très longtemps sur la question de faire des changements de telle façon à renforcer ce secteur et je crois que même si l'on n'a pas encore les recommandations du Groupe de travail, on ne devrait pas paralyser le fonctionnement de l'Éducation permanente. Je pense que d'une manière générale, l'Université doit avancer dans ce dossier et ce que l'on fait actuellement c'est de proposer un renforcement de l'Éducation permanente. Certains diront que c'est majeur; je dirais que c'est plutôt majeur en terme de philosophie de gestion parce qu'il y a, pour la première fois, une unification de l'Éducation permanente des trois campus. En attendant d'avoir les résultats du Groupe de travail sur les orientations futurs de l'Université, nous devons continuer nos démarches. Si le projet d'aujourd'hui fait consensus, on aimerait faire avancer le dossier pour que l'Université continue à fonctionner normalement.

Gaudet : Les gens qui ont soumis des mémoires vont avoir à dire des choses sur l'Éducation permanente. Il me semble que si on attend à la prochaine réunion du Sénat, on va avoir un portrait beaucoup plus clair à mon avis de ce que les gens souhaiteraient; puisque la consultation a été beaucoup plus large que celle qui a été faite par le Comité de travail sur l'Éducation permanente. Il me semble que l'on devance les choses. Maintenant, c'est vrai qu'il y a des améliorations par rapport à la dernière réunion. Notamment, en ce qui à trait aux recommandations 4 et 10, j'ai des préoccupations par rapport à l'approche surtout en ce qui concerne les programmes réguliers ainsi que la définition qui est à la page 17 et qui touche l'ensemble des programmes de l'Éducation permanente. Pour les cours non-crédités qui vont répondre aux besoins de la clientèle sur le marché du travail, je n'ai pas de problème avec cela. Toutefois, lorsqu'il s'agit d'utiliser une définition en ce qui à trait à des programmes réguliers, l'approche préconisée me dérange énormément. Pour justifier tout cela on utilise souvent le Centre de l'entreprise de l'Université Sherbrooke, mais ce Centre, je peux voir pourquoi l'on utiliserait une approche client. Je ne suis pas certaine que l'on soit capable d'étendre cette définition à l'ensemble des programmes de l'Université de Moncton.

VRER: L'approche que l'on préconise, c'est surtout par rapport à l'Éducation permanente. Il y avait peut-être une tendance à ne pas être à l'écoute des personnes qui vont étudier à l'Éducation permanente. Personnellement, je n'aime pas beaucoup l'expression d'approche client mais je pense qu'il est important qu'un service comme l'Éducation permanente soit un peu plus a l'écoute des gens. Lorsque, par exemple, une organisation gouvernementale vient nous dire que leurs employés ne peuvent pas suivre des cours le jour, mais peuvent seulement les suivre en fin de semaine, l'Éducation permanent pourrait bloquer certaines fins de semaine pour offrir la formation. C'est là que l'Éducation permanente, avec l'approche client, peut essayer d'accommoder cette façon de dispenser des cours pour répondre aux exigences du client. Nous ne voulons pas faire des compromis en terme de qualité de formation. Nous voudrions avoir une certaine souplesse quant à la méthode de dispenser des cours pour accommoder les gens. C'est cela l'approche que nous avons préconisée. Nous indiquons dans notre document que la qualité est de mise et que nous ne pouvons pas mettre notre réputation en jeu avec le programme de formation.

11.1 (9) Réforme de l'Éducation permanente (suite)

Gaudet : Vous ne craignez pas qu'en adoptant une définition comme celle-là pour l'ensemble des programmes qu'une certaine philosophie de formation émane de notre université?

VRER: On ne peut pas imposer une philosophie de travail. L'approche que nous préconisons est pour permettre aux gens qui travaillent à l'Éducation permanente d'être plus à l'écoute des besoins de la population en ce qui concerne les programmes qui sont donnés à l'Éducation permanente. On ne préconise pas cette approche pour tous les programmes. On ne peut pas faire changer l'horaire dans les programmes réguliers, de la

15

même façon qu'on peut le faire pour les programmes de l'Éducation permanente.

Gaudet: Par rapport aux recommandations 4 et 10, je suis d'accord avec M^{me} Marcoccio que c'est la mise en application. Les principes sont beaux mais ce n'est pas clair le processus qui va émaner de ces recommandations.

Sadéghi : À la page 17, sous la recommandation finale, j'ai aussi énormément de difficultés avec le paragraphe touchant l'approche client. Pour une simple et bonne raison, je trouve les propos tout à fait contradictoires dans le sens que le vice-recteur nous dit qu'une formation de qualité serait offerte aux clients de l'Éducation permanente. Cependant, quand on regarde la définition de l'approche client, et surtout à la dernière ligne : « pour se développer l'Éducation permanente de l'Université de Moncton devra reposer sur cette notion de l'approche client qui caractérise fondamentalement l'entreprise privée », l'Université est une entreprise publique, si l'on se permet cette expression. Nous allons avoir deux entreprises, nous avons le public et nous avons le privé. Je suis fondamentalement contre cette notion, si on est un organisme public, de se mouler dans le sens de devenir privé ou le client a raison. Je m'inquiète à savoir ce que deviendront les professeurs qui enseignent ou les chargés des cours qui enseignent et je vois très mal comment on va tailler sur mesure des programmes. Je peux comprendre l'exemple qui a été cité par rapport à l'Université Dalhousie en terme d'un grand nombre d'employés d'une compagnie quelconque qui voudraient, pour la continuation de leur travail, prendre certains cours taillés sur mesure pour l'entreprise. J'aimerais savoir au point de vue juridique, quelles sont les implications de cette notion d'approche client si le client a toujours raison?

VRER: L'Université de Moncton ou n'importe quelle université du Canada est une institution à but non-lucratif. Nous travaillons toujours pour rendre un service à la population. Le fait que nous ayons parlé de l'approche client c'est peut-être pour répondre à un excès dans le passé où il y a eu un laissez-faire de certains secteurs lorsque nous n'étions pas à l'écoute des gens qui venaient à l'Éducation permanente. Ces gens ont effectivement des besoins très variés. Je crois que dans le passé on a beaucoup négligé cet aspect de l'écoute de la personne qui vient solliciter une formation. L'on pourrait aussi parler de fonctionnaires, de groupes, d'entreprises, d'associations professionnelles et même d'associations étudiantes qui pourraient demander une formation dans des domaines particuliers. Je crois que nous devons demeurer à l'écoute de ces gens. On ne compromettrait pas toutefois la question de la qualité parce que c'est cela qui caractérise une université. La mission de l'Université est toujours une mission d'une institution publique et dans n'importe quelles circonstances l'on ne va pas changer cela.

Sadéghi: Depuis quelques années, certains étudiantes ou étudiants pensent que vu qu'ils ont payé un certain montant comme frais d'inscription que nous sommes redevables coûte que coûte, qu'ils devraient par exemple avoir un succès dans un cours. L'échec n'est pas du tout imaginable; et bien des étudiantes et étudiants pensent déjà comme cela dans les programmes réguliers.

VRER: En ce qui concerne l'Université, je répète toujours qu'il n'y a n'a pas de concession à faire en terme de qualité. Nous ne sommes pas ici pour donner des diplômes à rabais. Nous sommes ici pour donner une formation de qualité et nous allons continuer à le faire.

Pause de 10 h 5 à 10 h 23

VRER: La pause nous a permis de parler avec divers sénateurs et sénatrices et je crois que la préoccupation générale au Sénat concernant l'approche client dans le rapport doit être réglée. Si l'on précise cette notion, cela pourrait enlever certaines inquiétudes et je suis prêt à modifier la proposition. L'approche client pourrait signifier plutôt que nous sommes à l'écoute des besoins de la population étudiante à l'Éducation permanente.

11.1 (9) Réforme de l'Éducation permanente (suite)

Proposition R: 14-SAC-010831 modifiée

« Que le Sénat académique adopte les recommandations du Rapport du Comité de travail sur l'Éducation permanente avec les précisions apportées par le VRER telles que présentées au document B du Comité conjoint de la planification CCJ-010814 en ajoutant la nuance à l'approche client qui devrait signifier une plus grande écoute des besoins de la population étudiante. »

Président d'assemblée : Donc, vous avez entendu la modification faite à sa propre proposition. M. Blanchard est-ce que vous accepteriez cette modification?

16

DGEP: Oui.

VRER : Ce ne sera pas une approche qui donne raison au client à tout prix; c'est plutôt une plus grande écoute des besoins de la population.

Sadéghi: Évidemment je suis très enchanté que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche considère d'apporter cette nuance et je le remercie pour les changements. J'ai encore quelques réticences en ce qui concerne la phrase suivante à la p. 38 du procèsverbal du Comité conjoint de la planification: « Les service de formation continue rencontrés fonctionnent comme des entreprises privées...». Ceci laisse sous-entendre que l'Université va fonctionner fondamentalement comme une entreprise privée. Je voudrais savoir si ce passage sera enlevé.

VRER: On enlève le paragraphe.

Bourque: Je voudrais revenir sur la recommandation numéro 4 et les commentaires de plusieurs intervenantes et intervenants. J'ai une inquiétude au niveau de l'autonomie qui est accordée au conseil d'administration. Le conseil d'administration pourrait ne pas obligatoirement avoir besoin d'une représentation de chaque unité académique de l'Université et d'ailleurs cela a été mentionné par le vice-recteur. Je pense qu'il serait probablement composé de membres provenant des unités les plus impliquées dans l'Éducation permanente. Mon inquiétude c'est que ce conseil a trop d'autonomie. Il y aura des questions qui seront posées par rapport à la création de nouveaux cours ou de nouveaux programmes et le conseil inviterait des avis des unités académiques. Je me demande s'il n'y aurait pas lieu d'ajouter à la recommandation numéro 4 « sur recommandation du conseil de la faculté en question ».

VRER: Si vous regardez la précision qui a été apportée dans le document B du procèsverbal du Comité conjoint de la planification, l'avis des facultés en question sera demandé. Maintenant, en ce qui concerne la question de participation des professeurs au conseil académique, et non le conseil d'administration tel que mentionné, ce sont plutôt des facultés qui sont les plus impliquées actuellement qui seront représentés à ce conseil. On pense à dégrever les gens pour travailler sur ce conseil pour les aider à faire avancer l'Éducation permanente. Si l'on invite tout le monde, on ne pourra pas les dégrever tous, mais ceci n'empêche pas les unités qui sont beaucoup moins impliquées dans l'Éducation permanente maintenant de travailler de telle façon à monter des programmes. Dans la formule de péréquation à développer, l'on peut arriver à définir un seuil d'implication et la définition des modalités devrait se faire en consultation avec les facultés. Il faudrait le faire de telle façon qu'il y ait une participation active de plusieurs unités.

Richard: À mon avis, avoir changé la terminologie « approche client » à « une plus grande écoute des préoccupations des étudiants », les mots sont différents mais l'effet peut être le même. Il y a le danger qu'une philosophie pourrait se développer, où on cherche à plaire aux étudiants, ce qui pourrait contribuer à baisser les exigences académiques. La question du conseil académique, je ne vois pas qu'il y a beaucoup d'académicien qui en sont membres. Ce conseil aurait la possibilité de proposer de nouveaux programmes tant disciplinaires que multidisciplinaires. Pourtant, lorsque je lis à la page 51 du rapport du Comité conjoint de la planification : «...les membres de ce conseil proviennent de différentes unités académiques des trois campus de préférence celles qui sont engagées dans la formation continue. Les membres de ce comité sont nommés et leur nombre est déterminé par le vice-recteur par suite des recommandations du conseil d'administration.

11.1 (9) Réforme de l'Éducation permanente (suite)

Le directeur ou la directrice de l'Éducation permanente est membre d'office de ce conseil...». On fait très attention quand vient le temps de nommer les membres des conseils de facultés afin de s'assurer qu'il y ait une forte représentation du doyen et des départements. Ce sont des personnes qui connaissent relativement bien leur propre discipline et celles des autres départements. Dans ce cas-ci, il me semble qu'il y a très peu d'input académique puisqu'on ne sait pas combien il y aura de membres. J'imagine que le nombre sera assez limité puisqu'il y a déjà trois représentants d'identifiés. Il n'y a aucun doyen même le vice-recteur pourrait être exclu de ce conseil. Cela m'inquiète beaucoup. Le conseil pourra proposer des programmes en consultation avec les deux ou trois facultés qui pourraient être concernées; mais on parle de consultation. Je sais ce qui arrive, dans bien

des cas les consultations se font un peu rapidement. On semble attacher moins d'importance à la qualité quand les programmes sont créés pour l'Éducation permanente.

Le deuxième point, c'est sur la question de la qualité des professeurs. Je comprends qu'il y a eu des problèmes de recrutement à l'Éducation permanente dans le passé et qu'il y a eu de la difficulté à trouver des professeurs pour enseigner certains cours. Je sais aussi que dans un certain nombre de cas, on a choisi des personnes qui n'étaient pas tout à fait qualifiées. Au nom de l'efficacité, j'ai peur que l'on pourrait continuer cette pratique. Je regarde la recommandation 4 et je note : « Que l'Éducation permanente de l'Université bénéficie de l'autonomie nécessaire lui permettant, par l'entremise d'un conseil académique de proposer des cours et des programmes crédités et d'embaucher les professeurs pour les donner ». Ce conseil académique est formé principalement de personnes qui sont du secteur administratif. J'aimerais être assuré que ce conseil académique sera composé principalement d'académiciens.

VRER: Tel que précisé à la p. 15 du rapport du Comité conjoint de la planification, le conseil académique de l'Éducation permanente (recommandation 4) sera composé de membres provenant des différentes unités académiques des trois campus qui sont engagés dans des activités de formation continue. Ce serait donc en majorité des professeurs et professeures qui assurent le fonctionnement académique de l'Éducation permanente et le contrôle de la qualité des cours et des programmes. Ils représentent leur faculté et en assurent le lien avec l'Éducation permanente. Ce sont eux qui mettraient aussi sur pied des modalités d'évaluation des professeures et professeurs affectés à l'Éducation permanente. Aussi, je crois qu'une formation de piètre qualité ne peut que nuire à la réputation de l'Université et nous devons mettre tous les moyens à notre disposition pour assurer la qualité de la formation dispensée, tant dans les programmes crédités que dans ceux noncrédités.

Richard: Est-ce que cela fera partie de la proposition?

VRER: La lettre que j'ai envoyée au président du Comité conjoint de la planification fait partie de l'ensemble de la proposition.

P. Cormier : Je comprends l'intervention de M. Vo-Van que dans la recommandation globale, il faut préciser au Sénat le sens de l'approche client. Il y a aussi dans ce même rapport la recommandation 2 dans laquelle on propose que la structure de l'Éducation permanente repose sur une « approche client ». Je recommanderais aussi que dans la définition « approche client » l'on fasse aussi référence à la recommandation 2.

VRER: Je n'ai pas d'objection à ce que l'on fasse cette modification.

Baker: J'ai des questions sur la proposition de nouveaux programmes. Quand c'est un programme qui relève d'une discipline professionnelle, cela prend une certaine expertise pour le mettre ensemble, définir les objectifs, déterminer les cours à offrir, etc, tout cela prend un certain temps. Ce n'est pas clair pour moi comment tout cela va fonctionner parce que l'on parle en même temps d'autofinancement. Les personnes qui reçoivent un salaire régulier à temps plein à l'Éducation permanente n'ont pas nécessairement les expertises pour bâtir un programme. Est-ce qu'il y a une attente que chaque département ou chaque école fera cela bénévolement?

Deuxièmement, c'est la question d'argent. Si je comprends bien, une raison de la baisse des revenus, c'est la baisse du nombre d'étudiants. La question d'un guichet pour les cours multimédias, entre autres, est assez intéressante mais cela demande beaucoup de temps et d'expertise de la part des professeurs, qui va payer pour faire cela?

11.1 (9) Réforme de l'Éducation permanente (suite)

Troisièmement, une des raisons données pour accorder une plus grande autonomie, ce sont les délais causés par le besoin de consulter le département ou l'école, ce qui rend le processus inefficace. Selon mon expérience, les délais sont principalement en raison des personnes retenues pour exécuter le travail. Puisqu'elles n'ont pas nécessairement l'expertise voulue, c'est l'unité académique qui doit faire le travail. Comment la nouvelle structure pourra-t-elle remédier à ceci?

VRER: Concernant les cours ou les programmes qui relèvent de la compétence des unités académiques données, c'est clair que ces unités seront impliquées à définir les paramètres des programmes. Le conseil académique de l'Éducation permanente n'aura pas carte

blanche pour créer les cours et les programmes crédités. Ceux-ci devront venir au Comité des programmes et éventuellement au Sénat académique. Par rapport aux exigences professionnelles, le programme doit en tenir compte et sur cette question, il est clair et net que l'unité académique concernée doit y avoir une participation active. En ce qui concerne les ressources ou les moyens pour développer ces programmes, dans le schéma qui est proposé, l'Éducation permanente doit être bien organisée au point de vue coordination avec les diverses facultés ou écoles. Lorsqu'il y a un besoin qui se fait sentir, ou une cohorte d'étudiants qui serait intéressé à une formation quelconque, le conseil académique pourra travailler avec l'unité en question pour mettre sur pied un programme de formation. En ce qui concerne l'aide dispensée pour monter un programme, il se peut qu'il y aura des ressources pour aider les unités à le faire. Le fait que l'on ait un guichet unique nous permettra d'établir plus facilement des partenariats avec d'autres universités qui font des formations semblables. Dans un programme donné, par exemple, si l'on n'a pas nécessairement toutes les ressources, le fait d'avoir un service qui s'occupe de cela nous permettra de trouver plus facilement la main d'oeuvre de qualité pour le faire. Par ailleurs, en ce qui concerne la réalisation des cours à distance, lorsqu'on commence la médiatisation des cours dans un programme quelconque, on devrait avoir les ressources et l'appui nécessaires pour le faire.

R. Robichaud: Je suis très préoccupée par cet aspect de l'approche client, cette notion d'écoute de la clientèle. Je crois que déjà dans nos cours réguliers nous avons des étudiants qui disent ouvertement qu'ils viennent à un cours sur deux parce qu'ils ont en plus un travail rémunéré et n'ont pas d'autre temps à consacrer aux cours. Le problème que cela cause, c'est qu'ils ne sont pas disponibles pour des travaux de groupe, des travaux d'équipe, etc. Je pense qu'il faut faire attention avant de dire que l'on ouvre les portes très grandes et que l'on projette cette notion de flexibilité.

R. Landry: J'aimerais noter des aspects positifs du rapport. Le fait que l'Éducation permanente deviendrait une institution réseau, je pense que cela va unir les processus de développement universitaire de ce côté-là. Aussi, la formule de péréquation proposée est un avantage parce qu'actuellement les facultés participent beaucoup à l'Éducation permanente sans aucune compensation en terme de ressources humaines. Enfin, les modifications qui ont été faites pour faire la distinction par rapport au programme régulier des facultés et d'autres programmes que l'Éducation permanente pourrait gérer sont aussi des améliorations très positives. Je sens quand même un malaise par rapport au fait que l'on n'attend pas le rapport du Groupe de travail sur les orientations futures de l'Université de Moncton. Je suis complètement d'accord avec le vice-recteur que c'est un processus et cela doit avancer. Toutefois, je ne peux pas m'empêcher de le voir d'un autre point de vue. Dans le rapport, la première recommandation mentionne, que l'Éducation permanente soit reconnue comme le « fer de lance » de développement de l'institution. Je trouve que ce n'est pas naïf comme expression. Si cela devient le « fer de lance » de l'institution alors qu'on attend, dans quelques mois, un rapport d'un comité de travail sur les orientations de l'Université, je vois là une certaine incohérence. Je demanderais peut-être que la première recommandation soit modifiée pour dire que l'Éducation permanente soit reconnue comme une priorité institutionnelle. Je pense que l'expression « fer de lance » va un peu trop loin surtout dans le contexte d'un comité de travail qui se penche sur les grandes orientations de l'Université. En ce qui a trait au mécanisme pour la création de programme, je pose une question très spécifique. Les programmes de maîtrise en éducation sont des programmes où la clientèle est très nombreuse à l'Éducation permanente. Si l'on fait des modifications pour changer le programme, est-ce que ces modifications se font de la faculté qui les soumet au Comité des programmes de cycles supérieurs, ou est-ce que c'est le contraire?

11.1 (9) Réforme de l'Éducation permanente (suite)

VRER: Je n'ai pas de problème avec le remplacement de « fer de lance » par « une priorité de l'institution ». En ce qui concerne le mécanisme de création ou de modification à un programme régulier, c'est de votre ressort d'acheminer au Comité des programmes les modifications de programme.

R. Landry: La recommandation 3 demande que l'on maintienne et renforce l'autonomie fonctionnelle de l'Éducation permanente de l'Université en tant qu'unité administrative indépendante. J'insiste sur le mot unité administrative, parce que l'on parle d'un conseil académique et il me semble que c'est plus ou moins cohérent. Est-ce que dans l'esprit du rapport, l'Éducation permanente est un service à l'ensemble des unités académiques ou est-ce que cela devient une unité académique autonome relativement puissante?

VRER: Pour l'Éducation permanente, il y a une relation que l'on veut sauvegarder avec des facultés et on veut impliquer les facultés dans toutes sortes de projets. C'est une unité qui va travailler de concert avec les autres unités mais l'Éducation permanente doit être autonome dans ses démarches. De plus, elle doit aller chercher des partenariats dans d'autres facultés, d'autres universités, d'autres campus. Il faut être pro-actif dans ce dossier et c'est dans ce sens que l'autonomie de l'Éducation permanente a été exprimée. Il faut que l'Éducation permanente soit très pro-active et développe des partenariats avec d'autres universités du Québec ou bien d'ailleurs pour vraiment répondre rapidement aux besoins de formation avec des programmes de qualité.

R. Landry: Dans la recommandation 4, on mentionne que le conseil académique peut embaucher des professeurs, mais je suppose qu'avec la modification faite où les programmes réguliers sont administrés par les facultés où cela s'applique, l'embauche se fait toujours par les facultés respectives. Enfin, je proposerais qu'il y ait un genre de mécanisme de transition. Je pense qu'il y a un besoin d'assurer que la nouvelle philosophie soit mise en place, mais je vois encore certaines incohérences, par exemple, la question du transfert des programmes réguliers aux facultés. Par contre, on continue à parler de guichet unique. Il me semble plus ou moins clair comment cela va se réaliser. C'est donc dans ce sens que je pense qu'il y a un besoin d'un mécanisme de transition pour assurer que l'on précise ce qui pourrait paraître jusqu'à un certain point des incohérences.

VRER: On va avoir des travaux intensifs pour établir les paramètres de fonctionnement. Il y a des chose qui pourraient paraître incohérentes, mais je crois qu'avec certaines précisions on verra que cela sera plus clair.

Grell: Il y a trois choses que je voudrais aborder. Il y a des enjeux terriblement importants et je suis de ceux qui pensent, qu'effectivement, il faut absolument que l'Éducation permanente joue un rôle nouveau et plus important dans notre institution. Je voudrais revenir un moment sur le sens de mon intervention du début de la réunion. Je ne comprends pas pourquoi le document que nous avons devant les yeux n'a pas été modifié. Le document date du 9 mars et entre temps et notamment à la dernière réunion du Sénat, je pense que tout le monde est d'accord qu'il y a eu des commentaires et des analyses extrêmement importants. Pour reprendre l'intervention d'un des intervenants, c'était un premier point de réflexion et puis nous étions tous, en quittant cette réunion, avec l'impression que nous allions recevoir un document qui allait tenir compte de ces commentaires et que le processus ne faisait que commencer. Alors, je trouve que nous mettre devant le fait que c'est le Comité conjoint de la planification et non le vice-recteur qui nous amène le même document est extrêmement difficile pour les sénateurs parce que c'est changer complètement le contexte qui en est un de décision. Nous avons à la fin de notre échange à nous prononcer sur une proposition du vice-recteur à l'enseignement qui, je dirais, est d'accepter ce document du mois mars avec quelques aménagements. Ça, c'est le sens de mon intervention. Je trouve vraiment dommage que, sur un dossier aussi important, l'étude qui avait été commencée par le Sénat a été interrompue. Nous sommes donc devant une proposition qui vient du Comité conjoint de la planification alors que vous vous souvenez les discussions que nous avons eues et qui se sont faites en comité plénier, c'est-à-dire que les échanges, le procès-verbal de ces idées qui me semblaient très importantes finalement n'ont été envoyées qu'à nous les sénateurs et sénatrices. Nous sommes dans une situation où le Comité conjoint de la planification nous propose une décision sur un document, mais il n'était pas dans la possibilité d'avoir le matériel de nos commentaires, puisque la règle du comité plénier c'est que cela ne se trouve pas dans les procès-verbaux mais dans un document à part. Une deuxième chose, c'est que je trouve

qu'il ne faut pas sous-évaluer le fait que nous sommes représentés au Comité conjoint de la planification que par trois sénateurs; M. Losier comme étudiant, M. Edgar Robichaud et M. Rodrigue Landry. Le sénateur Landry n'était pas à la réunion où les décisions ont été prises. Je me demande dans quelle mesure nous ne devrions pas demander au Comité conjoint de la planification de revenir sur sa décision et de prendre en compte l'ensemble des commentaires qui peuvent venir notamment du corps académique, des étudiants et autres. Je voudrais que vous ne soyez pas influencés dans la décision parce que nous sommes devant une proposition par le fait que tout ceci vient du Comité conjoint de la planification. Je voudrais attirer votre attention sur le mandat du Comité conjoint de la planification, je ne suis pas certain du tout qu'il était très conscient du geste qu'il faisait, par exemple, s'il avait droit selon la définition de son mandat. Une de ses attributions bien importantes, c'est de voir en quelque sorte ce que peut coûter une modification aussi importante de façon générale. Son attribution est la planification à long terme et nous n'avons aucune idée du coût de ce qui nous est proposé dans ce document. Il s'agit tout de même d'un changement assez important où l'Éducation permanente cherche à s'orienter vers quelque chose qui ressemble à une sorte d'entreprise plus autonome, dans une perspective d'autofinancement. Il faut quand même se poser des questions parce que la structure proposée est extrêmement lourde, extrêmement coûteuse. Cela a été dit lors de la dernière réunion du Sénat par un autre professeur mais malheureusement le Comité conjoint de la planification n'a pas eu en main les documents et les interventions des membres du Sénat. Pour le moment, c'est sur le document qu'il faut se prononcer et ce n'est pas sur les intentions. Il y a une confusion terrible entre ce qu'il y a dans le document et ce qui, par ailleurs, est dit. Ce document date du 9 mars 2001 et nous sommes le 31 août, mais ce document n'a absolument pas été modifié. Il est accompagné d'intentions plus ou plus écrites plus ou moins orales. Ce que je souhaite et ce qui me paraît terriblement important ici pour les sénateurs, c'est de faire en sorte que le document comme tel reflète l'intention. Quand vous voyez la structure, elle apparaît extrêmement coûteuse et c'est l'Université réelle qui va la payer, c'est-à-dire tout ce que nous connaissons comme Université. Je trouve tout à fait incongru que la décision qui nous est proposée n'a pas été faite avec toute la clarté et toutes les informations qui étaient nécessaires alors que nous étions toujours dans un processus de décision. Je trouve cela terriblement important et je ne comprends absolument pas pourquoi c'est ce chemin là qui a été choisi. Nous sommes d'accord que ce rapport a plusieurs recommandations et s'il a du mérite c'est d'avoir démarré la réflexion. Je pense que nous avons le devoir comme sénateur de trouver un mécanisme qui continue cette réflexion dans un délai court. En ce sens, il me semble très réaliste et très facile d'intégrer convenablement dans ce document les préoccupations principales qui sont sorties et qui sont partagées. Nous ne pouvons pas nous contenter de bonnes intentions parce que ce qui compte c'est ce qui est écrit. C'est ce document qui va devenir un document de référence pour longtemps et ce ne sera pas les paroles, c'est-à-dire ce à quoi on va faire référence. Nous avons entre les mains un document qui doit absolument être parfait, il faut le modifier et il faut le rendre meilleur. Cela me semble primordial et nous avons tout en main pour faire cela. Techniquement, il suffirait que l'on mette sur pied un comité du Sénat de quelques personnes qui puissent effectivement réviser ceci et cela peut se faire dans un délai de quelques semaines. Je proposerais ou peut-être que la haute administration pourrait proposer un comité. Si ce n'est pas techniquement possible selon les règlements, je vois un autre moyen de le faire. Cette question a été déposée au mois de novembre, il suffirait que deux d'entre nous l'a ressorte et nous avons la possibilité de mettre sur pied un comité du Sénat qui aurait comme tâche de reprendre le document en cherchant à l'améliorer en intégrant les nombreux commentaires qui ont été formulés

VRER: Nous avons parlé de la procédure de consultation que nous avons faite avec le document. Si vous lisez bien la note de service que j'ai envoyée à la communauté universitaire le 12 avril, on a fait mention des quatre étapes pour faire ce travail. On a dit premièrement qu'il y aurait diffusion du rapport pour la consultation à la communauté universitaire, le 15 juin avait été indiqué comme date limite pour recevoir des commentaires et suggestions, et ensuite la présentation de la proposition sur l'Éducation permanente sera faite au Sénat académique du 30 août, cela a changé au 31 août, et enfin quatrièmement, nous voulions aussi présenter une proposition sur l'Éducation permanente au Conseil des gouverneurs du 22 septembre. Cela a été indiqué clairement dans cette note de service.

Grell: Point d'ordre Monsieur.

Président d'assemblée : Je vous ai donné la parole amplement et je voudrais maintenant que vous fassiez la même chose avec M. Vo-Van.

Grell : Moi c'est par rapport au Sénat. C'est ce que vous avez dit au Sénat et qui se trouve dans le procès-verbal.

VRER : Au Sénat j'ai fait référence aussi à notre intention de faire les démarches que je viens de mentionner. Quant aux objections importantes, j'en suis tout à fait conscient et c'est dans ce sens que nous avons parlé de la recommandation du Comité conjoint de la planification et cela a été fait en disant que l'on recommande le rapport avec un certain nombre de précisions à apporter par le vice-recteur. Ceci a été fait dans une lettre envoyée au Comité conjoint de la planification qui a été annexée au rapport en ce qui concerne la philosophie d'application, le conseil académique, etc. Aujourd'hui on a discuté avec les sénateurs et les sénatrices sur un certain nombre de questions importantes, on a fait des modifications et évidemment ce sera inscrit dans la résolution par rapport, par exemple à l'approche client et à ce que l'on enlève la section qui mentionne que les services fonctionnent comme des entreprises privées. Bref, certaines modifications sont apportées pour tenir compte des discussions qui sont faites ici. Ensuite quand on parle de coûts qui sont élevés, j'aimerais apporter la précision suivante : on a déjà une Éducation permanente qui fonctionne avec un budget et un personnel donné. Ce qui est proposé c'est que nous allons travailler avec ce personnel des trois campus. Par la suite, il y aura une redéfinition des responsabilités selon l'orientation générale qui sera donnée à l'Éducation permanente. Il y aura aussi des personnes qui seront ajoutées dans les régions et qui travailleront à 20 % ou 10 % du temps pour effectuer des contrats ponctuels. Tout cela se fera selon le principe de l'autofinancement. Au Conseil des gouverneurs on va nous demander spécifiquement le coût en terme de structure et actuellement il n'y a pas d'autres ajouts que l'on propose sauf le fait d'avoir un directeur ou une directrice à temps complet afin de mettre en œuvre les modalités d'implantation de l'Éducation permanente dans l'optique de la réforme. Pour tenir compte de la question de coûts, ce sera une application progressive de cette nouvelle approche. J'espère que dans le futur cela va nous permettre de développer davantage le secteur et l'expertise dont il aura besoin, et qu'il aura un financement un peu plus adéquat tout en respectant le principe de l'autofinancement.

Président d'assemblée : Je voudrais interrompre ici pour faire une précision de procédure. Il y a des gens qui ont invoqué des points d'ordre, des points de privilège à cette réunion. Je précise que le seul moment où vous pouvez faire cela c'est pour interrompre quelqu'un qui est en train de parler et c'est vraiment sur un point de procédure, c'est-à-dire que, pour une raison ou une autre, le président d'assemblée n'a pas suivi la procédure. Autrement, vous n'avez pas le droit d'interrompre la parole.

Grell: Je voudrais m'excuser pour mon point d'ordre.

G. LeBlanc: J'aimerais partager certaines de mes préoccupations face au rapport. J'ai eu l'occasion d'en discuter avec quelques professeurs et certains, même plusieurs, disent que la situation actuelle est inacceptable en terme de répartition des ressources où les professeurs doivent, par exemple au programme de maîtrise, enseigner à des groupes de 40 à 60 étudiants et on n'a pas l'appui financier ou technique. Les professeurs et moi-même pensons qu'il doit y avoir un certain changement. Par ailleurs, lorsque je regarde le document, je ne suis pas réfractaire, peut-être parce que je suis du domaine de l'administration, au terme approche client mais je comprends très bien les interventions. Ce que je répète souvent c'est que nos étudiants sont bons ailleurs pour suivre la formation, le processus ici est très lourd maintenant et il est très long. On parle de flexibilité. On a monté des programmes à la faculté, cela a pris un peu de temps et on trouve maintenant que personne vient suivre les cours dans nos programmes à temps partiel. Lorsque l'on pose la question aux étudiantes et étudiants, ils sont rendus à Montréal en train de suivre des cours, c'est une préoccupation pour nous. Je comprends qu'il faut avoir des règles de procédures, la flexibilité et tout cela, mais ce qui se passe présentement c'est que l'on n'agit pas assez vite et on perd des étudiantes et étudiants. Un autre point aussi, je pense que c'est très important de garantir la qualité de l'enseignement, lorsque l'on parle de l'Éducation permanente. Le point du conseil de l'Éducation permanente, je le vois un peu comme le conseil de la Faculté des études supérieures. On a des représentants, je pense que cela se passe relativement bien à titre d'exemple, mais j'aimerais bien que les professeurs soient membres de ce conseil. À ma faculté cela pourrait être les directeurs

11.1 (9) Réforme de l'Éducation permanente (suite)

de départements à titre d'exemple, mais le fait d'avoir des professeurs aussi au conseil de

l'Éducation permanente va les mobiliser parce qu'actuellement lorsque l'on veut proposer des nouveaux programmes il faut aller au département, il faut prendre l'idée ainsi de suite, cela viendrait de la base. C'est très important que les professeurs soient impliqués au niveau du conseil et aient un mot à dire. J'aimerais avoir comme garantie de compensation systématique au niveau de la faculté que lorsque l'on va développer de nouveaux programmes que l'on aura des ressources financières nécessaires pour opérer. Il faut dire que cela marche relativement bien maintenant mais c'est que la faculté a plusieurs programmes à temps partiel. On a eu l'appui de l'Éducation permanente depuis deux ans en terme de transfert de ressources. Cela permet de payer un dégrèvement de professeur, le personnel de soutien et ainsi de suite. Cela est très apprécié, mais ce qui est important c'est d'avoir le soutien nécessaire pour faire fonctionner les programmes. Dans l'ensemble, je suis d'accord avec ce qui est proposé et les interventions pour améliorer le document. Je pense que le statu quo est inacceptable et on doit faire des changements, autrement nos étudiants s'en vont ailleurs. On dit depuis cinq ans qu'on a perdu 24 % de notre clientèle et avant que l'on réagisse dans un autre cinq ans il y aura un autre 50 % de la clientèle. Ce n'est pas juste une question monétaire, les entreprises sont là, les organismes sont là et ils font des demandes. On ne réagit pas et là on dit que l'Éducation permanente perd des étudiants et c'est cela ma principale préoccupation. Je vais appuyer ce document, j'ai des réserves comme tous les sénateurs mais je pense que dans l'ensemble, comme je proviens d'une faculté qui offre plusieurs cours à temps partiel, les professeurs veulent participer et demandent une assurance de ressources.

VRER: Je dirais tout simplement que, de façon systématique, les ressources seront distribuées de manière plus adéquate.

Recteur : Je ne ferai peut-être pas des commentaires ponctuels sur certains volets du texte, mais j'aimerais m'exprimer sur certaines considérations fondamentales autour de la proposition qui me préoccupe à ce moment. Je crois qu'il faut faire vraiment attention lorsque l'on parle de l'Éducation permanente. Je crois qu'il faut pouvoir la distinguer de ce que l'on appelle les programmes réguliers ou la programmation régulière de l'Université de Moncton. Il me semble qu'il y a des objectifs que l'on poursuit. Certains des objectifs sont propres à l'un et d'autres objectifs sont propres à l'autre. Dans ce sens on poursuit des objectifs différents en ayant l'Éducation permanente et en ayant la programmation régulière à l'Université. On sait tous que ce qui nous motive le plus et ce qui nous occupe le plus pendant une année universitaire, c'est beaucoup plus autour des programmes réguliers et autour de la formation initiale de la population étudiante. On parle de nos programmes de premier cycle, de deuxième et de troisième cycles et là on parle d'une population étudiante qui veut recevoir une formation initiale pour pouvoir contribuer à la société par après. Il me semble qu'en ce sens les facultés, les écoles, les campus jouent ce rôle et ils doivent continuer à le faire. C'est la raison pour laquelle il a été nécessaire, suite aux suggestions qui ont été faites et aux commentaires que l'on a reçus lors des consultations, de préciser un certain nombre de choses dans le document. Je crois que l'on vient de renforcer, avec la proposition que nous avons sous les yeux, et de confirmer le rôle des facultés, des écoles et des campus par rapport à la clientèle, à la population étudiante de formation initiale dans les programmes réguliers. Ceux et celles qui ont eu à gérer les dossiers étudiants, par exemple, dans les programmes de maîtrise en éducation ou en administration, il y a eu périodiquement des confusions entre le rôle de l'Éducation permanente et celui des facultés qui ont la responsabilité de ces programmes. Je suis un de ceux qui, lorsque l'on a considéré le rapport au Comité conjoint de la planification, a assuré fortement qu'il y ait une proposition beaucoup plus formelle concernant la gestion des dossiers étudiants inscrits à temps partiel dans les programmes réguliers. Je crois que cela est une question fondamentale qu'il fallait préciser et qui avait fait l'objet de certaines préoccupations lors du comité plénier du Sénat académique et lors des consultations que nous avons faites auprès de la communauté universitaire. L'autre chose que l'on veut faire, c'est une distinction entre l'Éducation permanente et les programmes réguliers de l'Université de Moncton. On parle bien de l'Éducation permanente ici et non pas de formation à temps partiel. Je crois qu'il faut faire cette distinction fondamentale dans notre esprit parce que jusqu'à maintenant la conception générale de l'Éducation permanente a été beaucoup plus un service pour les étudiants inscrits à temps partiel à des programmes réguliers. Lorsque l'on parle que, dorénavant, il faudra avoir une écoute plus attentive aux besoins fondamentaux de la société, je crois que l'on veut casser cette formule et faire de l'Éducation permanente un service de formation offert par l'Université de Moncton a une

11.1 (9) Réforme de l'Éducation permanente (suite)

population qui a des besoins accrus en terme de formation d'appoint ou de formation complémentaire. Je crois que si vous suivez les grandes analyses de l'évolution de

l'économie canadienne et occidentale, c'est justement la question de la formation de la main-d'oeuvre qualifiée pour faire face aux défis de demain, que ce soit dans les domaines de la santé, des nouvelles technologies, en fait tous les domaines de la société. On a des problèmes, on s'en vient vers une crise dans notre société occidentale, on est en manque de formation pour un personnel qualifié pour la nouvelle économie, pour les nouvelles exigences de la société. Je crois que notre Éducation permanente va évoluer vers une mission qui s'approche beaucoup de ces besoins-là. Nos facultés, nos écoles ou campus sont beaucoup plus en mesure, qu'un service de l'Éducation permanente, d'assumer les responsabilités de la formation régulière. Je suis un de ceux qui croient que le conseil académique sera majoritairement formé de professeurs, de gens qui sont très près de ces disciplines, qui professent ces disciplines, qui sont des chercheurs dans ces disciplines. Je n'aurais pas du tout d'objection à dire qu'à la prochaine réunion du Sénat académique l'on arrivera avec un projet, au moins au niveau des Statuts et règlements, sur la composition du conseil académique et qu'on le débattra ici avant de faire approuver sa composition statutaire. Je serai un de ceux qui défendra avec acharnement une représentation très majoritaire de gens de l'académique dans ce conseil académique. Une autre raison pour laquelle je pense qu'il est important de préciser le rôle du conseil académique, c'est que l'Éducation permanente verra à la formation d'appoint, à la formation complémentaire mais elle aura régulièrement des programmes de formation à proposer qui seront de courte durée et qui seront plutôt uni-disciplinaires ou encore liés de très près aux disciplines qui sont sous la responsabilité d'une unité académique existante. C'est donc très important quand on arrive devant les comités de programmes, que ce soit de cycles supérieurs ou de premier cycle, d'avoir un avis circonstancié de la part de gens qui sont les plus en mesure d'évaluer les paramètres de ce qui est proposé en termes d'objectifs de formation poursuivis par le programme. Ayant présidé le Comité des programmes de premier cycle pendant trois ans, lorsque l'étais vice-recteur, je peux vous assurer que lorsque l'on avait des propositions émanant des facultés et que cela avait un impact sur une autre unité académique, soit un campus ou une faculté on n'a pas considéré longtemps les propositions qui nous sont arrivées à moins que l'on ait un avis circonstancié de l'unité qui est visée par le changement. Je voudrais aussi commenter quelque peu la préoccupation qu'a exprimée le sénateur Grell. J'avais fait la lecture de ce que nous avions dit au moment du comité plénier du Sénat du mois de mai avant d'arriver au Comité conjoint de la planification. Lorsque l'on regarde les préoccupations fondamentales des gens qui se sont exprimés au comité plénier ainsi que le contenu de la lettre qu'a adressée M. Vo-Van au président du Comité conjoint de la planification, le 11 juillet dernier, et que l'on compare le contenu de la lettre avec les précisions qui ont été amenées par le Comité conjoint de la planification et les améliorations que l'on a fait séance tenante autour de l'approche client. je crois que dans la proposition que l'on a devant nous, on a tenu compte des préoccupations exprimées à l'exception peut-être d'une que je voudrais mentionner. C'est celle qui a été exprimée par une sénatrice et qu'elle avait d'ailleurs mentionné au moment du comité plénier. C'était à savoir quand ferons-nous l'arrimage entre les recommandations du rapport que nous avons devant nous et celles du Groupe de travail sur les orientations futures de l'Université de Moncton. Je dirais que, lorsque l'on regarde le mandat qui a été donné au Groupe de travail sur les orientations futures de l'Université, il est possible et même souhaitable qu'il y ait des recommandations autour de l'Éducation permanente c'està-dire la formation complémentaire de la population acadienne et francophone de la région et d'ailleurs. Il me semble que si le Groupe de travail se penche sur cette question à l'intérieur de son mandat, ce serait autour des axes de développement de l'Université. Je souhaiterais bien qu'il nous dise que l'Université devrait renforcer sa mission par rapport à l'Éducation permanente. Est-ce qu'il ira jusqu'à proposer des modèles de structures et d'interactions entre les facultés, écoles tels qu'elles existent et un service de l'Éducation permanente? Peut-être qu'il le fera. À mon point de vue, je crois qu'il ne fera pas des analyses qui iront jusqu'à ce genre de questions. Ce sont des questions qui sont vraiment du domaine universitaire où il y a des nuances que nous pouvons apporter au Sénat académique et dans les instances de l'Université mais qui sont plus difficiles pour un groupe de travail comme celui-là. Je crois que l'on devrait continuer à faire évoluer ce que l'on souhaite pouvoir faire aujourd'hui avec le Sénat et le Conseil des gouverneurs le 22 septembre prochain.

11.1 (9) Réforme de l'Éducation permanente (suite)

Gagnon: Mon commentaire revient aux deux interventions qui ont précédé. Le rapport doit être analysé dans le contexte de la mission de l'Université de Moncton qui est de mémoire l'Université des Acadiennes, Acadiens de l'Atlantique et des francophones. La raison d'être de l'Université de Moncton, c'est de faire partie de la chaîne de l'éducation dans le système public qui part du système public au primaire, secondaire et ensuite les options vers les collèges communautaires et les milieux universitaires. Il y a un message qu'il faut véhiculer, c'est que l'on fait partie de cette chaîne de l'éducation et que nous sommes dans l'ère de l'information et nous allons très rapidement, si nous ne le sommes pas déjà, être dans l'ère des connaissances. Étant donné cette dynamique de la société actuellement, celle-ci a essentiellement un besoin de formation continue, un besoin de formation d'appoint de façon à pouvoir faire en sorte que la société évolue correctement si je peux dire ainsi. Il y a des statistiques où des auteurs disent que les gens vont changer de carrière au courant de leur vie, les gens auront quatre ou cinq emplois différents. Ce qui nous préoccupe le plus c'est qu'il y a des phénomènes nouveaux qui surviennent dans la société et je vais en nommer quelques-uns qui nous touchent très directement dans notre région. La venue du gaz naturel fait en sorte que nous avons besoin de gens qui vont pouvoir installer des tuyaux, etc. et c'est le collège communautaire qui a développé une formation pour le faire. D'autre part, nous avons besoin d'ingénieurs qui vont pouvoir concevoir des appareils qui vont pouvoir modifier les appareils existants pour utiliser le gaz naturel. Il y a le phénomène des méga-porcheries dont on entend parler. Il y a des phénomènes de privatisation des zones de distribution d'eau, etc., alors nous avons besoin de gens qui ont de l'expérience en environnement mais qui n'ont peut-être pas la formation ou des connaissances d'appoint pour participer à des débats et pourvoir influencer la société, c'est-à-dire le système politique et le système décisionnel pour faire en sorte que l'on prenne les meilleures décisions possibles pour le bien-être de la société. D'autre part, nous avons des francophones dans la fonction publique et il est important de former ces francophones afin de leur permettre d'accéder à d'autres fonctions. Pour répondre à ces besoins de formation ou ces nouvelles connaissances dans la société, l'Université doit y participer. Avec l'Éducation permanente telle que nous la connaissons aujourd'hui, l'Université de Moncton remplie jusqu'à un certain point ce rôle, mais comme il a été mentionné, il y a des difficultés. L'inscription baisse plutôt que d'augmenter, je pense qu'il y a une raison pour cela, c'est que le marché de l'éducation supérieure est devenue très compétitif avec une mobilité étudiante, avec des formations provenant de l'extérieur, avec des universités qui s'implantent dans nos villes, avec des points de formation dans d'autres villes, etc. Nous avons besoin d'une Éducation permanente qui est efficace, une Éducation permanente qui est dynamique, une Éducation permanente qui peut innover. Il y a cependant un dénominateur commun qui sera toujours présent, c'est que l'Éducation permanente est un service et non pas un deuxième registrariat de l'Université et ceci est tout à fait positif à mon avis. L'Éducation permanente doit travailler en partenariat avec les unités académiques pour faire en sorte que l'on adopte de nouveaux programmes, de nouveaux cours et dans ce sens, c'est un grand pas vers la réponse aux besoins de formation. Quant au conseil académique, qui est là pour assurer un certain contrôle, une certaine rigueur à tout ce que l'on fait, je crois que ce qui est intéressant c'est qu'il sera efficace et qu'il remplira son rôle universitaire à l'intérieur de ce service. Ce qui est intéressant du conseil académique, on ne l'a pas mentionné et je tiens à le faire, c'est qu'à mon avis, comme effet secondaire, cela va augmenter l'approche et les programmes pluridisciplinaires puisqu'il y aura autour de la table des personnes d'horizons différents qui vont réfléchir à des programmes et à des cours qui sont pertinents. L'approche réseau est tout à fait intéressante car on ira chercher, utiliser et optimiser l'ensemble des ressources de l'Université. Ce que j'aime c'est que l'Éducation permanente de l'Université de Moncton telle que proposée n'est pas différente des autres services d'éducation permanente que l'on retrouve ailleurs donc on s'insère dans une démarche qui a été vécue ailleurs, malgré qu'on y retrouve une certaine innovation. Une chose que j'ai moins aimée, c'est toute la question de l'approche client qui effectivement choque un peu parce que nous, les universitaires, ne sommes pas habitués d'entendre cette caractérisation de notre milieu. Lorsque l'on regarde la mission actuelle de l'Éducation permanente, on parle d'une approche personnalisée, c'est donc une question à savoir qu'elle est la différence entre une approche client par rapport à une approche personnalisée. À mon avis, c'est peut-être la même chose mais j'apprécie la nuance qui a été apportée, la définition qui a été apportée dans ce sens. Je crois que ce Comité s'est inspiré des modèles de maîtrise sur mesure et de doctorat sur mesure de l'Université Laval. Il existe effectivement des programmes à l'Université Laval où il n'y a pas de liste de cours attachés mais par contre il y a un cadre académique à l'intérieur duquel les étudiantes et les étudiants doivent prendre une série

11.1 (9) Réforme de l'Éducation permanente (suite)

de cours et ce cadre académique a été adopté par les instances de l'Université. Si jamais, à l'Université de Moncton, on voyait d'un bon oeil ce genre de maîtrise sur mesure et de doctorat sur mesure, le Sénat académique et toutes les autres instances de l'Université auront à statuer sur le cadre académique de ces programmes. Globalement et avec les précisions qui ont été apportées aujourd'hui, je suis satisfait du rapport. Les questions qui ont été soulevées et les modifications qui ont été apportées au document répondent à mes interrogations. Je crois que le résultat de cet exercice, si le Sénat adopte ce rapport, c'est que nous aurons un service qui sera efficace et qui travaillera en partenariat avec les unités académiques de l'Université et qui ultimement, répondra aux besoins de formation. Il pourra mieux répondre aux besoins de formation des gens dans la société et qui ont un besoin d'une formation d'appoint ou de formation additionnelle.

E. Robichaud: Je pense que je vais commencer par donner quelques commentaires face aux préoccupations qui ont été soulevées par le sénateur Grell puisque je suis membre du Comité conjoint de la planification et que je préside ce Comité. Je voudrais rassurer le Sénat que la question financière, qui a été soulevée, laisse entendre que peut-être que le Comité conjoint de la planification ne s'en était pas préoccupée. Le Comité conjoint de la planification étant composé à 50 % de gouverneurs et à 50 % de sénateurs y compris le président du Conseil des gouverneurs, je peux vous assurer que cette question a été soulevée. La réponse qui a été donnée au Comité conjoint de la planification est la même que celle que M. Vo-Van a donnée aujourd'hui, c'est-à-dire que la mise en place de cette réforme n'apporterait pas de nouveaux coûts à court terme. Il n'y aurait pas d'ajout de ressources humaines sauf l'exception de placer un directeur ou une directrice à temps plein versus à demi temps. L'ajout de ressources se ferait au fur et à mesure de l'augmentation des revenus. Quand cela a été discuté au Comité conjoint de la planification, je pense que les membres ont été rassurés. Par ailleurs, au niveau de la procédure, j'ai l'impression que nous avons suivi la procédure normale quand on a un dossier qui doit se rendre à la fois au Sénat et au Conseil pour décision. La porte d'entrée est le Comité conjoint de la planification et c'est ce qui a été fait. Le résultat de cette démarche est la recommandation du Comité conjoint de la planification que nous avons aujourd'hui avec quelques ajustements. Je pense que c'est la procédure qu'il fallait suivre et on ne devrait pas être surpris. Ceci étant dit, je voudrais peut-être soulever quelques questions en commençant par dire que je suis très content du rapport. Je suis de ceux qui pensent que l'Éducation permanente doit être réorientée de manière à lui donner un nouveau souffle de vie. Si l'on regarde le tableau 1 du rapport qui nous parle des inscriptions, on voit rapidement qu'il y a un problème qui se vit et pourtant comme le sénateur Gagnon l'a mentionné il y a un besoin de formation. On ne semble pas pouvoir y répondre actuellement. Je pense que ce rapport offre de bonnes pistes vers la réponse à cette problématique. Je voudrais aussi porter à l'attention des sénateurs un autre aspect par rapport aux inscriptions. De l'ensemble des inscriptions à l'Éducation permanente entre 40 % à 50 % proviennent des campus d'Edmundston et de Shippagan. On a parlé à plusieurs reprises du conseil académique et de la gestion des dossiers. Par ailleurs, lorsque le vice-recteur a répondu aux préoccupations, je n'ai pas entendu qu'il incluait les campus de Shippagan et d'Edmundston. J'ai été rassuré un peu par les propos du recteur lorsqu'il a fait allusion à la composition du conseil académique. J'aimerais souligner qu'actuellement et dans l'avenir, un grand nombre des inscriptions à l'Éducation permanente à l'Université de Moncton vont continuer de venir du Nord-Est et du Nord-Ouest et qu'il serait important que les campus de Shippagan et d'Edmundston soient représentés sur ce conseil académique. Le deuxième point touche la gestion des dossiers où il a été mentionné que, dans le cas des problèmes spécifiques, les dossiers seraient gérés par les facultés. Je voudrais aussi soulever que, par souci de la qualité des services que l'on rend à nos étudiantes et étudiants, la gestion des dossiers des étudiants provenant également du Nord-Est ou du Nord-Ouest soient gérés dans ces campus et non uniquement à un point central. L'étudiant qui aura des questions à propos de son dossier, pourrait être servi directement dans sa région et il n'aurait pas à se déplacer.

VRER: Il n'y a pas de doute que l'on va beaucoup valoriser la question de la participation des campus. Ce qui est différent ici c'est que les gens qui travaillent dans les campus de Shippagan et d'Edmundston vont aussi relever de cette direction générale. Je crois que c'est très important lorsque l'on parle des orientations du conseil académique que tous les secteurs soient bien représentés. Par exemple, avec la collaboration qui est faite entre les différentes facultés et les campus il se peut que la personne qui représente une unité quelconque au conseil académique, provienne soit de Shippagan ou d'Edmundston.

Je crois que c'est une modalité qu'il faudra définir. Quant à la gestion des dossiers, si l'on examine la précision que j'ai apportée à la page 13 de rapport du Comité conjoint de la planification, le document se lit comme suit : « Même si la gestion des dossiers étudiants à l'Éducation permanente est en principe du ressort de cette unité, on privilégiera le transfert de cette gestion aux facultés dans le cas des programmes « réguliers » de la faculté donnée à temps partiel à travers l'Éducation permanente (par exemples le M.B.A. et la Maîtrise en éducation). Des ressources à cette fin seront affectées aux facultés selon la formule de péréquation préconisée. Il en est de même pour le cas d'un programme « régulier » provenant d'un campus (par exemple le Baccalauréat en gestion de l'information) ».

Losier: Si l'on accepte le rapport, est-ce que ce seront tous les cours ou bien certains cours qui devront être ciblés? Par exemple, un cours qui se donne en foresterie à l'Éducation permanente d'Edmundston et que je pense que pour mon développement ce serait bien que je le suive, je pourrais le suivre à partir de quel campus?

VRER: L'étudiant s'inscrit à l'Éducation permanente de l'Université et si ce sont des cours qui sont dispensés à partir d'Edmundston et que l'on peut avoir des modalités de la participation à distance, disons à partir de Moncton, pour un cours qui serait donné à Edmundston, ce serait à travers la médiatisation des cours, et ce, afin de rejoindre le plus grand nombre d'apprenantes et d'apprenants.

R. Landry: Avant de formuler l'amendement, il faudrait que je l'explique un peu. Je veux voter pour la proposition et ce n'est pas un amendement qui contredit la proposition principale. Je reste sensible à l'argument de M. Grell qui dit que l'on a eu beaucoup d'explications, beaucoup d'intentions manifestées mais ce qui va rester c'est l'écrit. J'aimerais pouvoir voter pour la proposition mais avec une certaine assurance que les choses vont se préciser. Je note aussi le commentaire de Gaston LeBlanc qui a fait l'analogie entre l'Éducation permanente et la FESR et que cette dernière coordonne plusieurs unités. Je trouve cette analogie très bonne. Je me rappelle des difficultés que l'on avait entre la FESR et les autres unités et à un moment donné on a été obligé de pondre un document cadre qui spécifiait les rôles et fonctions de la FESR. L'amendement que je proposerais c'est que l'adoption du rapport final du comité de travail sur l'Éducation permanente avec les modifications apportées soit associée à la préparation d'un document cadre qui spécifie les rôles et fonctions de l'Éducation permanente et que ce document soit soumis au Sénat académique pour approbation.

<u>Amendement</u>

R: 15-SAC-010831

Rodrigue Landry, appuyé par Cynthia Baker, propose :

« Que l'adoption du rapport final du Comité de travail de l'Éducation permanente avec les modifications apportées soit associée à la préparation d'un document cadre qui spécifie les rôles et les fonctions de l'Éducation permanente et que ce document soit soumis au Sénat académique pour approbation. »

Président d'assemblée : Je veux bien comprendre le sens, parce que vous dites que c'est associé à un autre document? Cela ne veut pas dire que l'adoption est différée à ce que cet autre document soit adopté? Cela veut dire que c'est adopté sauf qu'il y aura un autre document d'accompagnement. J'ai bien compris le sens?

R. Landry: Oui, mais c'est compris dans la proposition que c'est associé.

Président d'assemblée : Là c'est autre chose, je veux être certain quel est le sens de votre intervention. Est-ce que vous mettez cela conditionnel? Ce que vous êtes en train de faire, c'est différer l'adoption et cela change la proposition principale. Vous voulez vous assurer qu'en plus de l'adoption de ce rapport qu'il y ait autre chose qui suive et qui soit présentée au Sénat.

11.1 (9) Réforme de l'Éducation permanente (suite)

R. Landry: Par le mot « associé » c'est que l'on vote un tout. Cela comprend l'adoption du rapport avec une précision que cela soit précisé dans un document ultérieur.

Gagnon: Si ce rapport est adopté aujourd'hui par le Sénat, quelles sont les étapes suivantes? Est-ce que les solutions à cet amendement ne sont pas effectivement dans les étapes suivantes?

VRER: Effectivement tel que discuté tout à l'heure, je crois que nous avons ici l'adoption du rapport avec les modifications qui ont été apportées. Nous convenons aussi qu'à une autre réunion du Sénat soient apportées des précisions nécessaires sur les points qui ont été discutés aujourd'hui.

Richard: Est-ce que l'amendement suppose que les commentaires qui ont été faits aujourd'hui vont être respectés? Ce que l'on est en train de voter par rapport à la proposition principale c'est essentiellement d'accepter quelques modifications qui se trouvent à la page 20 du rapport du Comité conjoint de la planification. Est-ce que c'est sous-entendu que les commentaires qui ont été faits aujourd'hui seront aussi inclus?

Président d'assemblée : La mise au point de M. Richard est que l'on ne peut pas s'engager d'avance à intégrer chacun des commentaires qui ont été faits parce que nous n'avons pas voté sur chacun des commentaires. On peut tenir compte des commentaires puis le proposer à la prochaine réunion du Sénat et ainsi le Sénat aura l'occasion de se prononcer.

Richard: C'est pour préciser une chose qui a été dite par le vice-recteur et le recteur et qui ne se trouve pas dans le document. C'est essentiellement les mots qui se trouvent dans la lettre qui est adressée et que l'on retrouve à la page 15 du rapport du Comité conjoint de la planification. Si les mots à la page 15 avaient été intégrés à quelque part au document, l'on aurait probablement évité une longue discussion. Je cite la section en question: «...ce serait donc en majorité des professeurs et professeures qui assurent le fonctionnement académique de l'Éducation permanente et le contrôle de la qualité de cours et des programmes...». Tout ce paragraphe est extrêmement important et s'il faisait partie de la proposition, je crois que les gens seraient beaucoup plus à l'aise de voter pour la proposition principale. Est-ce qu'il est sous-entendu, dans la proposition, qu'au moins les lignes que je viens de citer en feraient partie?

R. Landry: Je ne me rappelle pas de tous les commentaires qui ont été faits, mais il y en a qui ont été faits par le vice-recteur ou par le recteur disant « oui on est prêt à faire telle ou telle chose ». Ces commentaires sont dispersés dans un rapport du Sénat. S'il y a un document cadre qui vient repréciser toutes les choses qui ont été sous-entendues ici, les choses vont devenir claires et l'on votera au Sénat. On ne peut pas tout écrire.

Recteur: Je suis d'accord avec l'objectif de poursuivre la modification amenée par le sénateur Landry, mais j'aurais préféré une formulation un peu différente de ce que l'on est en train de débattre. On pourrait avoir une formulation dans le sens suivant : « que suite à son adoption, le cas échéant, que l'on soumette un document cadre incluant la composition du conseil académique qui comprendra majoritairement des professeurs et professeures ». Les autres éléments, les changements fondamentaux on les a dans la proposition.

Curtis : J'apprécie la volonté des personnes qui appuient le document et je comprends les personnes qui ont des réticences face à l'amendement du sénateur Landry. Le bout de phrase qui dit que «...l'adoption de ce rapport soit associée » cela me rend vraiment mal à l'aise.

R. Landry: Est-ce que ce serait plus acceptable si on disait « soit suivi »? C'est l'écrit qui est important.

11.1 (9) Réforme de l'Éducation permanente (suite)

L'amendement se lira comme suit :

« Que l'adoption du rapport final du Comité de travail de l'Éducation permanente avec les modifications apportées soit suivie de la préparation d'un document cadre qui spécifie les rôles et les fonctions de l'Éducation permanente et que ce document soit soumis au Sénat académique pour approbation. »

28

Curtis : Sans lancer un autre amendement ou une sous-proposition je vais faire la suggestion suivante : Est-ce que cela serait sage d'attendre, pour le vote sur le document de travail, jusqu'au prochain Sénat et entre-temps nous aurons l'impression de vérifier le document.

Président d'assemblée : M. Grell avait parlé un peu dans ce sens-là, mais il n'y a pas eu de proposition, donc je n'entretiens pas de débat pour le moment.

Grell: Je pense que ce que nous essayons de faire aujourd'hui c'est de présenter quelque chose qui dynamise l'Éducation permanente et qui fasse de la cohésion dans notre université. Je n'aurais aucun problème avec le rapport qui nous est présenté à condition qu'il soit bien clair que ce soit un rapport intermédiaire et que cela suppose que dans le rapport final on va faire l'effort nécessaire pour continuer la réflexion et intégrer les éléments importants qui se sont dits ici. Ce rapport a beaucoup de mérite mais je ne lui donnerais pas un statut définitif parce que je n'en suis pas fier, parce que ce rapport n'a pas le niveau académique que je souhaite. Si on l'accepte comme rapport intermédiaire, alors là cela va parce que c'est un outil de réflexion. Je demande, j'insiste et je supplie le vicerecteur à l'enseignement et à la recherche de transformer sa proposition de manière à ce que ce soit clair que nous avons devant nous est un rapport intermédiaire. Je ne veux pas le déposer, je ne veux pas changer le cours des choses, mais je ne trouve pas cela normal que le vice-recteur, avec tout ce qui a été dit ici, ne trouve pas les solutions pour que les choses sensées importantes, s'intègrent dans ce rapport. Je demande avec supplication que cela devienne un rapport intermédiaire et qu'il y ait possibilité d'intégrer autre chose afin de le rendre cohérent.

VRER: Je comprends les points du sénateur Grell mais en ce qui concerne l'essence du rapport qui a été soumis, il y a un grand consensus que l'on devrait aller de l'avant avec des précisions à apporter. Les précisions concernent la notion de l'approche client, le conseil académique, le rôle du professeur dans ce conseil, etc. Le document qui va suivre doit apporter les précisions nécessaires, mais retarder le processus c'est de nous mettre dans une situation très fragile, très précaire par rapport à l'avenir de la formation continue et l'on risque de perdre contact avec notre population. Je crois que c'est le temps d'agir, on ne peut pas se permettre de retarder cette proposition.

Gaudet: Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a dit qu'il y a un consensus important sur un nombre de principes. Je partage ce point de vue mais je vais voter contre pour les mêmes raisons qui ont été soulevées par les sénateurs Grell et Landry à l'effet que l'on souhaiterait voir les modifications et les préoccupations qui ont été soulevées aujourd'hui dans le document. Il me semble que l'on me demande de voter sur quelque chose, on me dit que l'on va tenir compte d'un certain nombre d'éléments, mais que l'on va attendre trois mois avant d'avoir sous la main un document qui est clair, net et précis.

Gionet: Concernant l'amendement que l'on vient d'entendre, est-ce que ces choses-là seront faites? Est-ce que l'on aura la chance de se prononcer sur ce document final? Où est-ce que notre rôle comme sénateur, sénatrice est terminé aujourd'hui sur ce document?

VRER: L'intention ici c'est d'adopter la réforme telle que présentée dans le rapport avec les modifications. Le tout serait soumis au Conseil des gouverneurs et si c'est adopté de la même façon, on va procéder avec les démarches pour l'embauche d'un directeur général ou d'une directrice générale qui travaillera à plein temps dans ce service. On travaillera aussi avec les facultés, les unités en question pour produire un document cadre qui précisera davantage les modalités. Ces précisions pourront être discutées au Sénat.

11.1 (9) Réforme de l'Éducation permanente (suite)

Merkle: Est-ce qu'il est possible de voter pour l'amendement et contre la proposition?

Président d'assemblée : Oui vous pouvez voter pour l'amendement et ensuite voter contre la proposition.

Grell: Je demande le vote secret sur l'amendement et sur la proposition principale.

Scrutateur et scrutatrice : Armand Caron et Suzanne LeBlanc

Vote sur R15 Pour 25 Contre 11 ADOPTÉE

R: 16-SAC-010831

Serge Rousselle, appuyé par Charles Bourque, propose :

« Que les bulletins de vote soit détruits. »

Vote sur R16 unanime ADOPTÉE

Sur la proposition principale telle qu'amendée

Scrutateur et scrutatrice : Armand Caron et Suzanne LeBlanc

Vote sur R14 Pour 28 Contre 7 Abstention 1 ADOPTÉE

R: 17-SAC-010831

Serge Rousselle, appuyé par Charles Bourque, propose :

« Que les bulletins de vote soient détruits. »

Vote sur R17 unanime ADOPTÉE

Dîner de 12 h 45 à 13 h 30.

12. RAPPORTS ANNUELS

Voir le Document D, p. 1

R: 18-SAC-010831

Charles Bourque, appuyé par Katherine Marcoccio, propose :

« Que le Sénat académique reçoive les rapports annuels des comités du Sénat, des unités d'enseignement et de recherche et du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. »

Vote sur R18 unanime ADOPTÉE

12.1 Rapport annuel du VRER

Voir le Document E, p. 1-4

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente son rapport. Il indique que l'année 2000-2001 a été marquée par plusieurs activités et réalisations importantes aux plans de l'enseignement et de la formation ainsi que de la recherche. Il souligne qu'elle a également été une année de transition puisqu'une nouvelle équipe a été mise en place au vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche. Il remercie les deux vice-recteurs adjoints de leur collaboration dans la rédaction de ce rapport annuel.

Le vice-recteur présente ensuite les faits saillants des activités dans ce secteur pendant l'année qu'il a regroupées en six catégories : 1) l'enseignement, 2) la recherche, 3) l'internationalisation, 4) le transfert technologique, 5) la direction générale des technologies, et 6) l'entrée en fonction des nouvelles facultés. Le texte intégral de ce rapport est consigné en annexe au procès-verbal.

12.1 Rapport annuel du VRER (suite)

Sadéghi: Le point 2.9 de la table des matières du document intitulé « Rapports annuels » indique que le rapport de la Faculté des sciences sociales se trouve à la page 103. Le rapport est intitulé « Volet sciences sociales de la Faculté des arts et des sciences sociales » et fait le bilan des activités en sciences sociales. Il semble cependant y avoir une omission. Il s'agit du Département de psychologie qui faisait partie de cette unité avant de devenir École de psychologie. Je voudrais savoir comment cela se fait que, dans ce rapport annuel, une unité académique du nom de Département de psychologie ait été omise?

30

McKee-Allain : En tant qu'auteure du rapport, ce n'est pas une omission. Depuis le 1^{er} janvier 2001, le Département de psychologie est devenu École de psychologie rattachée à la nouvelle Faculté des sciences de la santé et des services communautaires et les rapports annuels au Sénat académique des écoles rattachées sont soumis par ces unités. Pour moi ce n'est pas une omission car depuis le 1^{er} janvier, l'École de psychologie à son directeur et fonctionne avec une autre faculté. Je trouve très malheureux qu'un fil conducteur a manqué en quelque part et que l'unité de psychologie n'a pas pu remettre un rapport.

VRER: C'est comme McKee-Allain l'a expliqué, je crois que ce n'est pas intentionnel de mettre de côté l'École de psychologie. Il y a peut-être eu un manque de communication, mais on pourrait recevoir un rapport de l'École de psychologie pour le prochain Sénat.

Sadéghi: Le statut de l'École de psychologie a été donné de façon non officielle depuis janvier 2001. Par la suite, le Conseil des gouverneurs acceptait que le Département de psychologie devienne École et ceci n'est devenu officielle que depuis juillet 2001. Aussi, il y a des choses qu'il ne faut pas oublier, au semestre d'automne le Département de psychologie faisait partie des sciences sociales et pendant le semestre d'hiver tous nos dossiers académiques se trouvaient dans la Faculté des sciences sociales.

McKee-Allain: La période du semestre d'hiver 2001 a été une période de transition et M. Sadéghi a raison dans le sens que les dossiers étudiants de psychologie comme tous les dossiers de la Faculté étaient gérés de façon centralisée. On s'est entendu que la gestion des dossiers étudiants se continuerait de cette manière. D'ailleurs, même présentement, nous sommes encore dans une période de transition. Cependant, en ce qui à trait aux autres dossiers de l'École, cela relevait désormais de l'autre Faculté de sorte que je n'ai pas participé à la demande budgétaire en janvier, je n'ai pas participé à l'évaluation des dossiers des professeurs et je n'ai pas été impliquée dans l'embauche des nouveaux professeurs au Département devenu École. Alors de ce point de vue, il y avait vraiment un changement assez important. On a pris pour acquis que comme toute école rattachée, l'École de psychologie ferait son rapport annuel directement au Sénat.

Richard: Les 40 cours médiatisés, est-ce que ce sont tous des cours crédités ou non?

VRER: Je n'ai pas ici la liste exacte de ces cours, mais le rapport m'a été soumis avec une liste il y a quelques jours. Il y a deux types de cours : des cours qui sont crédités et d'autres qui sont de type non crédités.

Weil: Je voulais simplement mentionner que les membres du corps professoral à l'Université, sur le Campus de Moncton indiquent que ce qui a été dit l'an dernier semble encore exister à l'heure actuelle en ce qui concerne la frustration vis-à-vis des services offerts par le TIC. Il y a encore des problèmes, par exemple l'équipement est commandé et prend des mois et des mois à venir.

13. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES DE PREMIER CYCLE Voir le Document F, p. 1-15

13.1 Changement de l'admission au programme coopératif en nutrition

VRER: Vous avez tous reçu le rapport du Comité des programmes de 1^{er} cycle et il s'agit des changements de l'admission au programme coopératif en nutrition. Nous avons une proposition qui vise à changer le cheminement dans les programmes coop en nutrition. Le résultat de cela c'est qu'il y a un prolongement d'un semestre. Le programme serait d'une

13.1 Changement de l'admission au programme coopératif en nutrition (suite)

durée de cinq ans et se compare assez bien avec d'autres programmes semblables offerts ailleurs. Les étudiants ont été consultés face au changement et sont en général d'accords. Ils sont plus confortables avec le cheminement proposé et c'est pour cela que l'on a amené ce changement au Comité des programmes. L'implantation du programme pourrait se faire progressivement. J'ajoute aussi que, conformément aux autres programmes coop, les crédits attribués aux stages seraient éliminés et on aurait un programme de 130 crédits.

R: 19-SAC-010831

Truong Vo-Van, appuyé par Normand Gionet, propose :

« Que le Sénat académique accepte les changements suivants au programme de Baccalauréat ès sciences (nutrition - option coop) : a) la durée passe à cinq ans; b) les crédits attribués aux stages sont éliminés et c) le nombre total de crédits au programme passe de 154 à 130. »

Recteur: Je pense que cela a été soulevé dans les commentaires du vice-recteur mais j'avais une certaine préoccupation à la première lecture de cette demande et surtout à l'idée de la prolongation de la durée du programme de 4 ans et demi à 5 ans. Le vice-recteur semble vouloir nous rassurer que d'autres programmes ont cette durée de formation, mais je crois que l'on doit être conscient quand on ajoute des semestres dans une formation de baccalauréat. Il faut être très conscient que cela peut avoir une certaine lourdeur additionnelle et des coûts additionnels pour les étudiants et je voudrais avoir quelques explications additionnelles par rapport à ce type de programme dans d'autres universités. Je veux m'assurer que l'on n'est pas en train de faire bande à part par rapport à la nécessité d'ajouter encore des semestres additionnels. Il semble y avoir une tendance à ajouter une cinquième année à un certain nombre de nos programmes de baccalauréat et à chaque fois quand on fait des études comparatives ce n'est pas toujours le cas dans d'autres universités, je n'ai pas besoin de citer les exemples, mais il y en a et je suis sûr qu'il y a de bonnes raisons pour le faire. J'aurais voulu entendre un peu plus en détails les raisons qui ont motivé l'École a vouloir ajouter un semestre à la formation des étudiants.

VRER: Peut-être que la Faculté pourrait compléter ma réponse. Le cheminement qui est proposé vise à préparer les étudiants aux stages et à avoir une formation qui répondrait beaucoup plus aux exigences des milieux de stage. De plus ces changements vont permettre aux étudiants de pouvoir mieux se placer dans un milieu de stage.

Marcoccio: J'aimerais avoir une précision sur le raisonnement du Comité des programmes pour enlever des crédits dans les stages. D'habitude lorsqu'il y a des stages dans nos programmes, cela constitue une activité pédagogique. Alors, j'aimerais comprendre un peu plus pourquoi le Comité des programmes a demandé ceci.

VRER: Le Comité des programmes a demandé cela parce que dans les autres programmes coop à l'Université, on ne fait pas la comptabilité des crédits pour les stages.

Losier : Lors des stages, je crois que c'est une session complète, est-ce que l'on doit payer une session complète?

SG: Dans les conditions financières que l'on retrouve dans le répertoire, le coût que l'Université détermine pour les stages coop est différent de celui des droits de scolarité d'un semestre régulier.

Losier : Avez-vous une idée combien coûte un semestre pour un stage?

VRARH: M. le président, je n'ai pas le répertoire mais de mémoire c'est 650 \$ par stage. Il faut se rappeler que l'étudiant est rémunéré.

Losier: Je ne pense pas que tous les étudiants sont rémunérés.

R. Robichaud: Je ne suis pas responsable du programme coop, mais je sais que la plupart des stages sont rémunérés. Je sais, par ailleurs, qu'il y a des étudiants qui ont fait des stages non-rémunérés.

13.1 Changement de l'admission au programme coopératif en nutrition (suite)

S. LeBlanc : J'aurais besoin d'une précision. Quelle serait la date d'implantation du changement, le document mentionne automne 2001. Normalement, lorsque l'on accepte un changement au Sénat il faut préciser la date d'entrée en vigueur.

Gionet : En discutant avec quelques professeures, le changement ne peut pas entrer en vigueur tout de suite. L'implantation se fera dans presque un an et demi à partir de maintenant.

Président d'assemblée : Est-ce que cela doit être corrigé?

Gionet : Les pages 14 et 15 du document clarifient les précisions suites aux demandes du Comité des programmes. La date d'implantation est prévue dans ce document.

Vote sur R19 unanime ADOPTÉE

Gionet : Lorsque que l'on a voté sur le document, est-ce que les pages 11, 12 et 13 faisaient partie de la même proposition?

- **S. LeBlanc**: Lorsque les responsables du programme coop en nutrition ont soumis leur proposition au Comité des programmes, il y avait deux demandes spécifiques: a) la durée du programme et b) un changement dans le profil du programme. Je ne suis pas certaine que la deuxième demande est reflétée dans la résolution.
- **E. Robichaud :** Je pense que les modifications mineures, comme ceux-là, dans les programmes n'ont pas besoin de venir au Sénat.

Recteur: Si vous vérifiez les Statuts et règlements, à l'article 40 qui décrit les attributions du Comité des programmes, au paragraphe 40(3), il est statué que le Comité des programmes a l'autorité finale en ce qui concerne, entre autres, des changements au profil d'un programme. J'oserais croire qu'une recommandation des changements de profils tels qu'ils sont exprimés ici a été faite au Comité des programmes et n'avait pas besoin de venir au Sénat académique.

14. MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS

Voir le Document G, p. 1-27

SG: Les membres du Sénat ont reçu un document qui s'appelle « Modifications aux Statuts et règlements ». Certains changements sont proposés dans le but de refléter les décisions qui ont été prises par le Sénat académique et le Conseil des gouverneurs. D'autres sont pour apporter des précisions afin de tenir compte du changement à la Loi de l'Université. Enfin, l'on ajoute un règlement 48A qui tient compte aussi des décisions qui ont été approuvées par le Sénat et le Conseil des gouverneurs afin de créer une assemblée facultaire dans les campus d'Edmundston et de Shippagan. Par ailleurs, pour permettre au Comité d'appel de toujours être fonctionnel, on fait deux ajouts : a) le pouvoir au Bureau de direction du Sénat de combler les vacances au sein du Comité, et b) des substituts aux membres du Comité.

R: 20-SAC-010831

M.-Réza Sadéghi, appuyé par Serge Rousselle, propose :

« Le Sénat académique recommande au Conseil des gouverneurs l'adoption des modifications apportées aux articles 33, 38, 40, 41, 43, 44, 48A, 61 et 80 des Statuts et règlements. »

Vote sur R20 unanime ADOPTÉE

15. COMPOSITION DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION

33

Recteur : M. le président, lors de la dernière réunion du Sénat académique lorsque l'on procédait à des nominations pour les différents comités du Sénat, entre autres le Comité conjoint de la planification, il y a eu une observation faite par la sénatrice Moghrabi. À la page 17 du procès-verbal du mois de mai, sous la rubrique Conseil de la langue française. immédiatement après la phrase qui commence par Stéphanie Léger, la sénatrice Moghrabi dit la chose suivante : « Je reviens au Comité conjoint de la planification et je ne sais pas si je peux faire la proposition que le Sénat demande au Conseil des gouverneurs de modifier les Statuts et règlements pour qu'un membre du Comité conjoint de la planification soit une professeure ou professeur élu par le Sénat ». Le président de l'assemblée répond que c'est une suggestion et que cela pourrait être amené à l'ordre du jour de la prochaine réunion. Si on se réfère aux Statuts et règlements sous la composition du Comité conjoint de la planification, article 21, il y a des membres d'office, soit le président du Conseil des gouverneurs, le président du Sénat, c'est-à-dire le recteur, ensuite, trois membres du Sénat dont un étudiant nommé par le Sénat, et trois membres du Conseil nommés par le Comité exécutif pour un mandat de trois ans. L'intervention de la sénatrice Moghrabi est de savoir si l'on devrait reconsidérer le paragraphe (4) c) et préciser davantage la qualité des sénateurs par rapport à leur participation au Comité conjoint de la panification. Je pense que c'était suite à une intervention du professeur Curtis qui voulait proposer une candidature autre qu'une candidature étudiante et à ce moment-là on avait expliqué qu'il y avait un poste de réservé sur les trois pour un étudiant. Il était question à savoir si l'on devrait faire plus et autrement que ce qui était indiqué au paragraphe (4) c). Il n'y a pas eu nécessairement de discussions autour de cela. Il n'y a pas de doute qu'il peut y avoir des avantages comme il peut y avoir des inconvénients quand on essaie de préciser davantage la qualité des membres du Sénat qui siègent sur les comités permanents. Je suppose qu'une des raisons est lorsque l'on veut regarder aux différents équilibres qui composent le Sénat académique dans la création de ces comités, évidemment il y a des questions d'étudiants, de professeurs, de doyens, de campus, d'homme, de femme, etc. et il pourrait y avoir une série de paliers différents. Personnellement, je crois que lorsque l'on regarde au cours des années, il semble y avoir un équilibre assez naturel qui s'établit dans la composition des comités du Sénat par rapport à la participation des doyens et des professeurs dans les travaux des comités du Sénat et cela crée cette flexibilité. Je crois que le Sénat a la possibilité de nommer ses représentants sur ses comités et de façon générale, je crois qu'il peut y avoir une année donnée où il y aura peut-être seulement des professeurs qui représentent les membres du Sénat sur un comité du Sénat, ou une autre année cela pourrait être seulement les doyens. Je crois que, de façon générale, il y a un certain équilibre naturel qui s'établit et il faudrait être un peu plus prudent avant d'essayer de catégoriser les représentations au niveau du Sénat. Cela dit, je pense que c'est sujet à discussion par le Sénat s'il y a des opinions contraires ou des opinions complémentaires à ce que je viens d'émettre. Il y a quelques années les étudiants avaient jugé que sur certains comités stratégiques, compte tenu de leur faible nombre autour de la table du Sénat, que c'était très difficile pour eux d'assurer l'élection d'un des leurs à un certain nombre de comités stratégiques et il y eu un débat et à ce moment-là. Pour un certain nombre de comités, il avait été décidé que l'on aurait une représentation étudiante garantie sur le nombre de personnes nommées à des comités du Sénat.

Grell : L'esprit de l'intervention de M^{me} Moghrabi va dans le sens que des dossiers qui sont jugés importants par le corps professoral et le souci que nous avons d'essayer de bien expliquer les questions académiques que nous pouvons amener. Nous ne sommes pas les seuls à amener des questions académiques mais cela fait partie de notre fonction. À partir du moment où un comité aussi important que le Comité conjoint de la planification aborde les problèmes académiques, en tout cas aux yeux du corps professoral, on se demande s'il n'y aurait pas un mécanisme qui permettrait que l'on soit directement présent pour pourvoir s'exprimer plutôt que de se le faire exprimer par toutes sortes d'intermédiaires. C'est un peu la situation dans lequel nous sommes aujourd'hui. Je pense que pour certains dossiers, le corps professoral pourrait être directement représenté pour faire le point. Il pourrait être invité en fonction des dossiers; agrandir un peu le cercle et laisser un peu plus de place à des professeurs.

16. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX CGV-010428 ET CGV-010616

Recteur: On se souviendra qu'à la dernière réunion du Sénat académique, l'on n'avait pas déposé le procès-verbal du Conseil des gouverneurs du 28 avril puisque c'était quelques jours après la réunion du Conseil des gouverneurs. Vous avez dans votre trousse deux procès-verbaux du Conseil des gouverneurs, soit celui du 28 avril 2001 et celui du 16 juin 2001. Selon la coutume, vous avez pris connaissance de ces documents et s'il y a des questions ou des clarifications que vous souhaiteriez amener à ces délibérations, je tenterai d'y répondre dans les meilleures de mes capacités. Je voudrais soulever un élément à la page 11 du procès-verbal du 28 avril concernant le budget. À la rubrique 14.1, un membre suggérait que l'on rédige une lettre qui répondrait à certaines préoccupations des étudiants. Je voulais simplement dire que quelques jours après la réunion du Conseil des gouverneurs, cette lettre a été expédiée aux étudiants.

Grell: J'ai un éclaircissement à demander pour la séance de la 152^e réunion, à la page 7, c'est juste au-dessus du point 13, et c'est à propos du président du Conseil des gouverneurs et je lis ceci : « À cet effet, le président fait part qu'il a l'intention de soumettre sa candidature au poste de président pour un autre mandat de trois ans et invite tous les membres du Conseil qui souhaitent se présenter au poste du président ou de vice-président de remettre par écrit un avis d'intention à la présidente du Comité de mise en candidature ». Ma question est peut-être un peu délicate, mais je pense que ça fait une bonne dizaine d'années qu'il est au Conseil des gouverneurs et puis ma question est de savoir quelles sont les règles qui existent?

Recteur : L'article 15, des Statuts et règlements précise la durée des mandats des membres du Conseil. Le paragraphe 15(1) dit: « la durée du mandat du chancelier et du recteur ou de la rectrice est de cinq ans renouvelable: la durée du mandat des autres membres est de trois ans, leur mandat étant renouvelable deux fois », autrement dit un maximum de 9 ans. Je poursuis la lecture du paragraphe : « À l'exception de ceux des étudiantes et étudiants, ces mandats se terminent à la réunion ordinaire précédent la réunion annuelle. Les nouveaux membres commencent au moment de la réunion annuelle de septembre. Le Conseil des gouverneurs acceptent par voix de résolutions les nouveaux membres. Il ne peut y avoir substitution de membre au Conseil des gouverneurs et au Comité exécutif ». De plus, le paragraphe 15(1)b) dit : « nonobstant l'alinéa 15(1) a), la durée du mandat du président ou de la présidente du Conseil est de trois ans, le mandat étant renouvelable une fois. Un membre du Conseil qui a été nommé à la présidence et dont le mandat a été renouvelé pourrait siéger au Conseil pour une période maximale de 14 ans ». En d'autres mots, la durée du mandat du président a préséance sur les 9 ans comme membre, s'il est élu à l'intérieur des 9 ans. Il semble y avoir une double condition, c'est-àdire qu'il peut terminer son mandat puis il est éligible pour un deuxième mandat comme président ce qui pourrait étendre sa participation jusqu'à un maximum de 14 ans plutôt que la règle générale des 9 ans. Si M. Savoie est candidat et qu'il est recommandé, le Conseil va se prononcer à savoir s'il est à l'intérieur de cette norme ou non.

17. AFFAIRES NOUVELLES

17.1 Statistiques sur les admissions

Recteur: Si les membres me le permettent, j'ai une petite note qui dit que l'on avait une pratique à l'effet que l'on déposait, à ce Sénat, des statistiques sur les admissions. On ne l'a pas fait mais on pourrait faire une de deux choses : a) envoyer aux sénateurs et sénatrices ces statistiques au début de la semaine ou b) les déposer à la prochaine réunion, ce qui permettrait d'avoir des données plus définitives. On a verbalement des chiffres globaux en terme du nombre total par campus.

S. LeBlanc: À 13 h 30 cet après-midi les inscriptions se chiffraient comme suit : total pour l'Université : 4340; Campus de Moncton : 3347; Campus d'Edmundston : 584; et Campus de Shippagan : 409. Ce sont évidemment les inscriptions à temps complet et l'année dernière, les derniers chiffres que j'avais notés au 29 août, montraient un total 3879, ce qui est presque 500 personnes de moins que là ou on est rendu cette année. De plus, ce que j'ai comme information c'est qu'au 6 septembre de l'année dernière, qui était la journée après la date limite des inscriptions, on était rendu à 4418 inscriptions.

17.1 **Statistiques sur les admissions** (suite)

VRUMCE: Il y a une confusion dans les chiffres parce que moi j'ai vérifié les inscriptions tantôt, et à Edmundston c'était 669.

S. LeBlanc: C'est que cela se peut qu'il y ait 669 inscriptions mais la distinction que l'on fait c'est qu'à cette étape-ci, on compte les personnes inscrites à neuf crédits et plus de cours.

VRUMCE: La réponse que je vous donne c'est ceux qui ont payé 100 \$.

18. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu le 2 novembre 2001 à 8 h 30.

Gaudet: Je voulais simplement remercier les membres du Sénat, c'est mon dernier Sénat et j'ai beaucoup aimé mon expérience, c'était très enrichissant.

Applaudissements.

Recteur : On va en profiter pour souhaiter une excellente année sabbatique à la sénatrice Gaudet.

19. CLÔTURE

La séance est levée à 14 h 38.

Contresigné le	
ontredigne le	Yvon Fontaine, président
	Colette Landry Martin, secrétaire générale

DOCUMENTS